



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9821^e séance

Jeudi 19 décembre 2024, à 9 h 30

New York

Provisoire

Président : M. Blinken (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Algérie	M. Bendjama
Chine	M. Fu Cong
Équateur	M ^{me} Sommerfeld Rosero
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Dharmadhikari
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Japon	M. Yamazaki
Malte	M ^{me} Frazier
Mozambique	M ^{me} Dlhovo
République de Corée	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Sierra Leone	M. Kanu
Slovénie	M ^{me} Blokar Drobič
Suisse	M. Gürber

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

L'intelligence artificielle

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 9 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Intelligence artificielle

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, ainsi qu'aux Ministres et autres représentants de haut niveau présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence aujourd'hui souligne l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Yann LeCun, Directeur scientifique de l'IA chez Meta, titulaire de la chaire Jacob T. Schwartz et professeur en informatique, science des données, science neuronale et génie électrique et informatique à la New York University ; et M^{me} Fei-Fei Li, professeure Sequoia au département d'informatique de l'Université Stanford, codirectrice du Human-Centered AI Institute et membre du Conseil scientifique consultatif du Secrétaire général.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie les États-Unis d'avoir organisé la présente séance sur l'intelligence artificielle (IA) et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

J'ai présenté au Conseil un exposé sur l'intelligence artificielle en juillet 2023 (voir S/PV.9381). Comme je l'ai dit à ce moment-là, ceux qui ont l'impression que la technologie évolue à un rythme effréné doivent se rendre à l'évidence : la technologie n'évoluera jamais aussi lentement qu'aujourd'hui.

En quelques mois, l'intelligence artificielle a progressé à une vitesse fulgurante. Dopés par des investissements records, les modèles d'IA actuels deviennent de plus en plus puissants, polyvalents et accessibles, et peuvent désormais traiter à la fois le langage, l'image, le son et la vidéo, mais aussi automatiser la prise de décisions. L'intelligence artificielle ne se contente pas de remodeler notre monde : elle est en train de le révolutionner. Des tâches pour lesquelles il fallait des années d'expérience sont désormais accomplies en un clin d'œil.

Mais l'IA s'accompagne de risques tout aussi importants. Son évolution fulgurante dépasse notre capacité à la réglementer, ce qui soulève des questions fondamentales en matière de responsabilité, d'égalité, de sûreté et de sécurité. Elle pose aussi la question de la place de l'être humain dans la prise de décisions. Sans boussole humaine, un monde dirigé par l'intelligence artificielle naviguerait à l'aveugle, ce qui serait à la fois dangereux et irresponsable, à plus forte raison dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les outils d'IA ont déjà des effets positifs dans les pays en proie aux conflits et à l'insécurité. Ils permettent de repérer les situations d'insécurité alimentaire et de prévoir les déplacements qui seront entraînés par les phénomènes extrêmes et les changements climatiques. Ils peuvent aussi aider à détecter et à éliminer les mines terrestres. Et bientôt, l'IA pourrait permettre de repérer les signes de crise avant que la violence n'éclate.

Mais l'entrée de l'IA sur le champ de bataille suscite également de graves préoccupations. Les conflits récents sont devenus des terrains d'essai pour les applications militaires d'intelligence artificielle. La propagation de l'IA dans les systèmes de sécurité soulève des questions fondamentales ayant trait aux droits humains, à la dignité et à l'état de droit, notamment en ce qui concerne la surveillance autonome des frontières, la police prédictive et bien d'autres domaines.

Je mets depuis longtemps en garde contre les effets imprévus des systèmes utilisant l'IA : chaque progrès apporte son lot inimaginable de vulnérabilités. La course aux armements utilisant l'IA crée un terrain fertile pour les malentendus, les erreurs d'appréciation et les bévues. Les cyberattaques menées à l'aide d'outils d'IA pourraient paralyser les infrastructures critiques et les services essentiels de pays tout entiers. Plus grave encore, l'IA érode le principe fondamental du contrôle humain sur l'emploi de la force. Des algorithmes auraient déjà été utilisés en lieu et place d'évaluations fondées sur les renseignements pour sélectionner des cibles et prendre des décisions de vie ou de mort. La convergence de l'IA avec d'autres technologies amplifie ces risques de manière exponentielle. L'intégration de l'IA dans les armes nucléaires est particulièrement inquiétante et pourrait nous mener au désastre. Cette éventualité doit être évitée à tout prix. Demain déjà, les systèmes d'IA quantique pourraient déjouer les moyens de défense les plus robustes et réécrire, d'un jour à l'autre, les règles de la sécurité numérique. Soyons clairs : le sort de l'humanité ne doit jamais être confié à la boîte noire d'un algorithme. L'humanité doit toujours garder le

contrôle de ses décisions, inspirée du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits humains, ainsi que des principes d'éthique. C'est l'être humain qui a créé l'IA. C'est donc l'être humain qui doit en être aux commandes.

Outre les risques posés par les systèmes d'armes, nous devons également examiner ceux que l'IA fait peser sur la paix et la sécurité. L'IA crée des contenus extrêmement réalistes qui peuvent se propager instantanément sur les plateformes en ligne, manipulant l'opinion publique, menaçant l'intégrité de l'information et empêchant de distinguer le vrai du faux. Les hypertrucages (deepfakes) pourraient déclencher des crises diplomatiques, provoquer des troubles et saper les fondements mêmes des sociétés. L'empreinte écologique de l'IA représente elle aussi un risque très particulier pour la sécurité. La consommation massive d'énergie et d'eau des centres de données d'IA, conjuguée à une ruée sur les minéraux critiques, crée une concurrence dangereuse pour l'obtention de ressources et génère des tensions géopolitiques.

Des défis mondiaux sans précédent appellent une coopération mondiale sans précédent. En juillet 2023, je me suis félicité des appels lancés par certains États Membres en faveur de la création d'une nouvelle entité des Nations Unies qui serait chargée d'appuyer les efforts collectifs pour réglementer l'IA et pour mettre en place et administrer des mécanismes de suivi et de gouvernance convenus au niveau international. Depuis, des discussions de haut niveau, émanant d'une série d'initiatives, se sont tenues sur les conséquences de l'IA pour la paix et la sécurité internationales, notamment sur les applications responsables de l'IA dans le domaine militaire. Des déclarations sur l'IA ont été publiées par de nombreux États Membres, groupes régionaux et organisations internationales. L'ONU a poursuivi ses efforts pour réduire la fragmentation de la gouvernance de l'IA et contribuer à faire converger ces initiatives distinctes dans un cadre commun. L'Assemblée générale a adopté les résolutions 78/265 et 78/311, sur l'IA, afin de promouvoir l'amélioration de la coopération mondiale et le renforcement des capacités à cet égard. Une troisième résolution, portant sur l'IA dans le domaine militaire, a été établie sur recommandation de la Première Commission et sera examinée par l'Assemblée dans les jours à venir.

S'appuyant sur des consultations mondiales approfondies, l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle a élaboré, en un temps record, un plan d'action devant permettre de parer aux risques conséquents que l'IA fait peser sur l'humanité, mais aussi de bénéficier des potentialités qu'elle incarne. Son travail a jeté les bases d'un cadre permettant d'établir

des liens entre les initiatives existantes et de garantir que chaque nation puisse contribuer à façonner notre avenir numérique. Le Pacte numérique mondial (résolution 79/1 de l'Assemblée générale, annexe I) traduit cette vision commune en actes. Adopté par les dirigeants au Sommet de l'avenir, le Pacte représente le premier cadre de gouvernance de l'IA universellement entériné. Le Pacte les engage à créer un Groupe scientifique international indépendant de l'intelligence artificielle et à entamer un Dialogue mondial sur la gouvernance de l'IA à l'ONU, donnant à chaque pays une tribune pour s'exprimer. Le Pacte appelle, en outre, la mise en place d'options de financement novatrices qui permettent de renforcer les capacités de l'IA là où les besoins se font le plus sentir, garantissant aux pays en développement notre soutien total. Un monde de nantis et de démunis face à l'IA serait un monde en perpétuelle instabilité. Nous ne devons jamais tolérer que l'IA devienne synonyme d'aggravation des inégalités. Ce n'est qu'en empêchant l'émergence de sphères d'IA fragmentées que nous pourrions construire un monde où la technologie sera au service de tous les êtres humains, sans exception.

(l'orateur poursuit en français)

Les prochaines étapes seront cruciales, et nos choix présents façonneront notre avenir. Tout retard dans la mise en place de garde-fous internationaux accroît les risques pour nous tous. J'exhorte les États Membres à agir rapidement afin d'établir le Groupe scientifique international indépendant de l'intelligence artificielle et d'engager le Dialogue mondial sur la gouvernance de l'IA au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Je réitère également mon appel à interdire les armes létales autonomes. Nous devons établir de nouvelles interdictions et restrictions sur les systèmes d'armes autonomes d'ici à 2026. Aucun pays ne doit concevoir, développer, déployer ou utiliser des applications militaires de l'IA dans les conflits armés qui violent le droit international, le droit humanitaire et les droits humains. Cela inclut le recours à l'IA pour sélectionner ou engager des cibles de manière autonome.

Les membres du Conseil doivent montrer l'exemple et veiller à ce que la compétition autour des technologies émergentes ne déstabilise pas la paix et la sécurité internationales. J'invite tous les membres à unir leurs forces pour bâtir l'avenir de l'IA, un avenir sûr, sécurisé et inclusif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. LeCun.

M. LeCun (*parle en anglais*) : L'intelligence artificielle (IA) va profondément transformer le monde dans les années et les décennies à venir. Pour dire les choses simplement, l'IA amplifiera l'intelligence humaine. L'IA accélère les progrès de la science et de la médecine. Elle facilite l'accès à l'information et aux connaissances. Elle permet à un plus grand nombre de personnes d'être mieux informées, plus créatives et plus productives. Au cours de la prochaine décennie, l'IA deviendra omniprésente. Tout le monde aura accès à une équipe virtuelle d'assistants d'IA en permanence. Ils nous aideront dans notre vie quotidienne comme une équipe d'assistants humains. Nous interagissons avec eux par l'intermédiaire de dispositifs à porter tels que des lunettes intelligentes et des smartphones. Ils nous permettront d'accéder facilement à la connaissance dans toutes les langues du monde. L'IA va stimuler au maximum la productivité et la créativité humaine. Elle aidera les pays dont les populations vieillissent et diminuent. Elle donnera un coup de fouet au progrès scientifique et technologique. Elle nous aidera à régler certains des plus graves problèmes auxquels l'humanité est confrontée, tels que les changements climatiques et le traitement du cancer, ainsi que les maladies endémiques ou chroniques.

Les systèmes d'IA finiront par constituer un répertoire de toutes les connaissances humaines. Ces systèmes sont produits en deux phases. La première phase consiste à former un modèle de fondation, et la seconde à l'adapter à une application particulière. Les modèles de fondation doivent être formés à tous les produits culturels du monde dans toutes les langues si nous voulons qu'ils soient accessibles et utiles à tous dans le monde entier. Étant donné que tous nos régimes numériques seront, à terme, déterminés par des systèmes d'IA, les systèmes affinés doivent être nombreux et diversifiés afin de représenter toutes les cultures et tous les systèmes de valeurs dans le monde.

Deux conditions sont nécessaires pour que cela se produise. Premièrement, les modèles de fondation doivent être libres et ouverts, et deuxièmement, la formation doit être réalisée de manière collaborative et décentralisée, dans de nombreux centres de données partout dans le monde. Les gouvernements et le secteur privé doivent collaborer pour mettre en place ce réseau mondial d'infrastructures afin de soutenir le développement de l'IA et de permettre aux citoyens du monde entier de participer à la création d'une ressource commune.

L'avenir de l'IA sera inévitablement dominé par des modèles de fondation libres et gratuits. L'histoire a montré que les plateformes logicielles d'infrastructure

finissent toujours par être des logiciels libres. Par exemple, l'infrastructure logicielle d'Internet et des réseaux de communication mobile est entièrement libre. Pour de nombreux gouvernements, il est clairement inacceptable que le régime numérique de leurs citoyens soit contrôlé par une poignée d'entreprises. Meta joue un rôle de premier plan dans la production et la distribution de modèles de fondation libres et gratuits, tels que la famille Large Language Model Meta AI (LLAMA). LLAMA a ouvert la voie à toute une industrie de l'IA dans le monde entier et a été téléchargé 650 millions de fois depuis la mi-2023. Au total, 85 000 modèles ouverts dérivés de LLAMA ont été publiés dans le monde, et tous sont libres. Un nombre croissant d'entreprises, grandes et petites, ainsi que d'institutions gouvernementales, d'organisations à but non lucratif et autres créent des produits et des services personnalisés en perfectionnant les modèles de fondation de LLAMA. Les applications concernent des secteurs tels que l'agriculture et la production alimentaire, l'éducation, les soins de santé, l'industrie manufacturière et la préservation de l'environnement. Nous avons observé une accélération des progrès grâce à la nature libre de LLAMA et d'autres modèles similaires, grâce aux contributions de laboratoires universitaires, de développeurs indépendants, de start-ups et de grandes entreprises.

La question de la sécurité est importante. Les applications de l'IA doivent bien sûr être déployées en toute sécurité. Les modèles de fondation doivent être soumis à des tests rigoureux et à l'approche de l'équipe rouge (« red-teaming »). Historiquement, cependant, les plateformes libres sont plus sûres que les plateformes propriétaires, et les prédictions d'un déluge de désinformation générée par l'IA en raison de la disponibilité des systèmes d'IA ont manifestement été exagérées. Rien ne prouve que les formes actuelles d'IA représentent une menace existentielle ni même une menace sensiblement plus grande que les technologies traditionnelles telles que les moteurs de recherche et les manuels scolaires. La technologie actuelle de l'IA est très axée sur le texte et le langage plutôt que sur le monde réel. Cela limite son applicabilité à l'heure actuelle. Les systèmes d'IA en activité ne comprennent pas le monde réel, n'ont pas de mémoire persistante et ne peuvent pas vraiment raisonner ou planifier. Ils ne peuvent pas acquérir de nouvelles compétences avec la même rapidité et la même efficacité que les humains ou même les animaux.

Mais l'IA connaîtra des progrès spectaculaires au cours de la prochaine décennie. Il ne fait aucun doute qu'à un moment donné, les systèmes d'IA égaleront et dépasseront les capacités intellectuelles de l'humain. Ils

seront très différents des systèmes d'IA actuels. Ils seront capables de comprendre le monde physique, de se souvenir, de raisonner et de planifier. Ils pourraient faire preuve d'un certain bon sens. Cela ne se fera pas du jour au lendemain. Il est probable qu'au cours des 10 ou 20 prochaines années, ces systèmes superintelligents nous obéiront et resteront sous notre contrôle. Ils accompliront les tâches que nous leur confions, dans le respect des règles de sécurité. Ces garde-fous façonneront leur comportement, de la même manière que des lois inviolables façonneraient le comportement humain.

On dit souvent que l'IA est à l'origine de la prochaine révolution industrielle. Je pense que l'effet de l'IA sur la société pourrait être plus proche de l'invention de l'imprimerie et de la diffusion des connaissances à grande échelle par le biais de documents imprimés. En amplifiant l'intelligence humaine, l'IA pourrait être à l'origine non seulement d'une nouvelle révolution industrielle, mais aussi d'une nouvelle renaissance, d'une nouvelle période des lumières pour l'humanité. L'IA peut ainsi contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales – la mission vitale du Conseil de sécurité – en stimulant la diffusion des connaissances et en alimentant la croissance économique mondiale. Comme pour Internet, la coopération internationale doit être axée sur deux initiatives. La première doit viser à collecter des données culturelles, à fournir des superordinateurs axés sur l'IA dans diverses régions et à établir un mode opératoire pour la formation d'un modèle de fondation universel libre et gratuit. La deuxième initiative doit viser à unifier la réglementation afin de ne pas entraver le développement et le déploiement des modèles de fondations libres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. LeCun de son exposé très réfléchi.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Li.

M^{me} Li (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Secrétaire d'État, de m'avoir invitée ici aujourd'hui. C'est un véritable honneur. Je remercie également le Secrétaire général Guterres et M. LeCun de leurs observations.

J'ai passé toute ma carrière à travailler dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), avec plus de 25 ans consacrés à l'étude, au développement et à la compréhension de cette technologie révolutionnaire. Une chose est claire. Jamais auparavant nous ne nous sommes trouvés à une intersection aussi extraordinaire de possibilités scientifiques et de responsabilité mondiale urgente. Mon domaine de compétence en matière d'IA est la vision

par ordinateur, l'apprentissage profond, l'apprentissage robotique et l'IA dans le domaine de la santé. Récemment, je me suis intéressée à une nouvelle technologie appelée intelligence spatiale à l'ère de l'IA générative, c'est-à-dire à la manière dont les systèmes d'IA perçoivent les mondes virtuel et physique tridimensionnels et interagissent avec. Ce travail a mis en lumière d'autres aspects prometteurs de cette technologie, nous menant à certaines des frontières les plus excitantes de l'innovation, par exemple des robots qui peuvent se déplacer dans des zones sinistrées pour sauver des vies, des systèmes d'agriculture de précision qui peuvent lutter contre l'insécurité alimentaire et des outils d'imagerie médicale de pointe qui peuvent améliorer les résultats en matière de soins de santé. Ces avancées soulignent l'incroyable potentiel de cette technologie s'agissant d'aider les gens à faire des découvertes scientifiques et à améliorer notre monde.

Nous devons cependant rester vigilants. Ces mêmes capacités, si prometteuses, peuvent être utilisées à mauvais escient. Cette dualité, cette capacité d'aider ou de nuire profondément, est au cœur de l'incidence de l'IA sur la paix et la sécurité. C'est pourquoi il est essentiel que le secteur public joue un rôle de chef de file et que l'approche de l'IA soit centrée sur l'être humain. Je voudrais me pencher aujourd'hui sur la manière dont nous, à savoir les gouvernements, les chercheurs et les citoyens du monde entier, pouvons faire en sorte que l'IA soit au service de l'humanité et ne lui porte pas préjudice.

Premièrement, un écosystème dynamique et sain dans le domaine de l'IA est essentiel pour garantir que tout le monde bénéficie des avantages porteurs de transformation de l'IA. À l'heure actuelle, en raison de l'énorme quantité de calculs et de données nécessaires pour former ces systèmes, une grande partie de l'innovation en matière d'IA est concentrée entre les mains de quelques très grandes entreprises et de certains pays. Bien qu'il s'agisse d'une perspective nécessaire, nous devons élargir l'accès à l'IA pour que davantage de personnes puissent en bénéficier. Le secteur public doit être doté de ressources suffisantes à cet égard pour veiller à ce que les avantages de l'IA soient largement distribués et respectueux de l'intérêt public.

Les gouvernements doivent prendre des mesures énergiques pour combler cette lacune. Nous devons adopter une mentalité audacieuse en matière d'IA, un engagement en faveur d'un investissement visionnaire du secteur public qui va au-delà des réformes progressives. Les États-Unis ont déjà franchi une étape importante avec leur programme pilote de recherche sur l'IA, qui a pour but de démocratiser

l'accès aux ressources informatiques et aux jeux de données du Gouvernement. Mais ces efforts doivent s'étendre au reste du monde, en particulier pour veiller à ce qu'aucun pays ne soit laissé pour compte. J'invite les gouvernements à considérer l'IA non seulement comme une technologie à réglementer, mais aussi comme un atout stratégique dans lequel investir. Cela signifie qu'il faut financer la recherche fondamentale, soutenir l'éducation et le développement de la main-d'œuvre et créer des plateformes inclusives pour la collaboration mondiale. Ce n'est qu'au prix d'un investissement public soutenu que nous pourrions faire en sorte que l'IA reflète les divers besoins et valeurs de l'humanité.

Deuxièmement, la collaboration mondiale a été la pierre angulaire de ma carrière, qu'il s'agisse d'équipes de recherche interdisciplinaires ou de partenariats entre pays. Elle est aussi la pierre angulaire d'une gouvernance efficace de l'IA. J'ai eu le privilège de siéger au Conseil scientifique consultatif du Secrétaire général, qui étudie comment les progrès scientifiques et technologiques peuvent étayer les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable. Je me félicite également qu'il soit de plus en plus admis que des normes de sécurité mondiale sont indispensables pour garantir que les systèmes d'IA sont conçus et déployés de façon responsable. Il nous faut toutefois aller plus loin. Je pense à un institut multilatéral de recherche sur l'IA, un réseau de centres de recherche réunissant des experts de toutes les disciplines et mettant en commun les ressources de tous les pays. Cet institut ne se contenterait pas de promouvoir l'innovation technique, il définirait des normes mondiales régissant le développement et le déploiement responsables de l'IA, ancrées dans les valeurs démocratiques et un engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

La collaboration mondiale doit par ailleurs permettre de combler les fossés numériques persistants qui menacent de marginaliser certaines régions du monde. Les avantages de l'IA ne doivent pas être l'apanage des pays riches. Il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que chacun ait un accès équitable aux outils et aux infrastructures de l'IA, ainsi qu'à la formation dans ce domaine. Ce n'est pas seulement une question d'équité, mais de stabilité mondiale.

Enfin, le potentiel transformateur de l'IA n'a d'égal que sa complexité, qui exige une gouvernance prudente et fondée sur des données probantes. Les politiques reposant sur une recherche rigoureuse ouvriront la voie à l'innovation et au progrès mondial. Bien que nous ayons recensé des risques tels que le biais algorithmique, la désinformation et l'utilisation des systèmes autonomes à des fins néfastes, il

reste beaucoup à comprendre quant à leur ampleur et à leur incidence. Ce sont des obstacles que nous pouvons surmonter grâce à la collaboration et à l'ingéniosité. Un programme de recherche mondial est essentiel pour combler ces lacunes en matière de connaissances et orienter les interventions ciblées. Cet engagement en faveur d'une gouvernance fondée sur des données probantes permet de jeter un pont entre les développeurs et les décideurs politiques, favorisant ainsi un environnement dans lequel l'IA n'est pas seulement sûre et équitable, mais aussi une source d'inspiration et de progrès.

En tant que chercheuse, enseignante et mère, je réfléchis souvent au monde que nous allons laisser aux générations futures. La concrétisation des possibilités offertes par l'IA requiert de la vigilance, de la collaboration et un attachement commun à la dignité humaine et à la stabilité mondiale. J'exhorte le Conseil de sécurité à agir de toute urgence et de concert. En encourageant le secteur public à jouer un rôle de premier plan, en défendant vigoureusement la collaboration mondiale et en promouvant l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, nous pouvons libérer le potentiel transformateur de l'IA tout en préservant son développement responsable.

Je remercie le Secrétaire d'État Blinken et le Secrétaire général Guterres de m'avoir accordé le privilège de prendre la parole aujourd'hui devant le Conseil, ce qui est un véritable honneur pour moi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Li d'avoir partagé avec le Conseil de sécurité sa vision et ses idées, qui sont très appréciées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Secrétaire d'État des États-Unis.

Je tiens avant toute chose à remercier les deux intervenants, M. LeCun et M^{me} Li, de nous avoir livré leurs réflexions aujourd'hui.

Comme nous venons de l'entendre et comme beaucoup d'entre nous le savent, l'intelligence artificielle (IA) a le potentiel de faire énormément de bien. Les scientifiques utilisent l'IA pour découvrir des médicaments susceptibles de lutter contre les bactéries résistantes aux antibiotiques. Les modèles d'IA prédisent les catastrophes naturelles de manière plus précise afin que les communautés puissent mieux s'y préparer. Ces outils permettent de découvrir de nouvelles structures cristallines qui pourraient nous aider à construire la prochaine génération de batteries pour véhicules électriques. De cette façon et de bien d'autres encore, l'IA pourrait accélérer les progrès que nous accomplissons en vue de la réalisation de près de 80 % des objectifs de développement durable.

Dans le même temps, comme nous l'avons également entendu, si elle est utilisée à mauvais escient, l'IA peut représenter une menace considérable pour la paix et la sécurité internationales que le Conseil est chargé de défendre. Grâce à l'IA, les pirates informatiques peuvent rendre les cyberattaques plus destructrices et plus difficiles à repérer. Les régimes répressifs utilisent la surveillance basée sur l'IA pour s'en prendre aux journalistes et aux dissidents politiques, déstabilisant ainsi les sociétés. Si des algorithmes sont intégrés aux systèmes d'armes et qu'ils fonctionnent mal, ils pourraient accidentellement déclencher un conflit. En fixant des règles de conduite en matière d'IA, nous pouvons réduire au minimum ces risques. Nous pouvons tirer parti des promesses exceptionnelles offertes par cette technologie et concrétiser la vision que l'ONU a consacrée dans le Pacte numérique mondial : un avenir dans lequel la technologie est inclusive, ouverte, durable, équitable, sûre et sécurisée pour tous, partout dans le monde.

Ces dernières années, les États-Unis ont pris la tête des efforts internationaux déployés pour atteindre ces objectifs communs. Il incombe aux États-Unis, qui abritent les plus grandes entreprises technologiques du monde, d'influer sur l'évolution de l'IA. Nous sommes aussi déterminés à mobiliser une action collective. Nous nous sommes associés à des partenaires issus de gouvernements, du secteur privé et de la société civile dans des pays du monde entier pour examiner à la fois les risques et les possibilités qu'offre l'IA. Notre gouvernement a tout d'abord obtenu des engagements de la part d'entreprises américaines de premier plan pour rendre les systèmes d'IA plus sûrs. Par exemple, elles ont accepté de créer des outils tels que des filigranes qui aident les utilisateurs à reconnaître les contenus générés par l'IA. Elles renforceront également leur cybersécurité afin de protéger les modèles d'IA contre les pirates informatiques.

Sous l'impulsion du Japon, le Groupe des Sept a transformé ces engagements en un code de conduite destiné aux développeurs d'IA du monde entier. Il leur recommande d'effectuer des tests pour détecter les risques de sécurité, de donner la priorité à la recherche sur les dommages potentiels et de rendre compte publiquement des limites de l'IA afin de renforcer l'application du principe de responsabilité. Plus tôt cette année, les États-Unis ont présenté la première résolution autonome de l'Assemblée générale sur l'IA (résolution 78/265), qui a été adoptée par consensus. Nous nous sommes engagés à promouvoir des systèmes d'IA sûrs, sécurisés et fiables qui respectent les droits humains et favorisent le progrès socioéconomique.

Nous convenons en outre de rendre les avantages de l'IA plus accessibles, notamment en réduisant la fracture numérique qui subsiste dans le monde. C'est un point que nous avons souligné dans une deuxième résolution de l'Assemblée générale sur l'IA (résolution 78/311), qui a été présentée par la Chine et adoptée par consensus en juin. Les États-Unis et leurs partenaires sont parvenus à dégager un consensus mondial sur l'IA sur lequel nous nous appuyons aujourd'hui. Le mois dernier, les États-Unis ont lancé un réseau international d'instituts sur la sécurité de l'IA, au sein duquel des chercheurs et des experts établissent des critères communs pour tester et évaluer les systèmes d'IA. Leurs recommandations offriront des conseils pratiques aux développeurs et aux entreprises technologiques.

De plus, nous établissons des principes de base à l'intention des gouvernements. Cette année, l'Union européenne, les États-Unis et neuf autres pays ont signé le premier traité international sur l'IA. Nous nous sommes engagés à protéger les droits humains, la démocratie et l'état de droit lorsque nous utilisons l'IA. Cela implique de protéger la confidentialité des données, d'adopter des mesures de transparence et d'application du principe de responsabilité et de mettre en œuvre d'autres stratégies visant à limiter les dommages. Les États-Unis ont convaincu près de 60 gouvernements d'adopter aussi des lignes directrices pour leur armée. Par exemple, nous voulons nous assurer que des hauts fonctionnaires supervisent le développement et le déploiement de l'IA, y compris dans les systèmes d'armes, et que ces outils sont utilisés dans le respect du droit international humanitaire. Par ailleurs, lors d'une réunion en novembre, les Présidents Biden et Xi Jinping ont affirmé que seuls les êtres humains devaient pouvoir décider d'utiliser des armes nucléaires. Tout en s'efforçant de respecter nos principes communs en matière d'IA, les États-Unis améliorent l'accès à cette technologie pour que les communautés du monde entier puissent en bénéficier. Nous collaborons avec des entreprises technologiques de premier plan pour organiser des formations visant à constituer des ensembles de données locales afin de fournir des outils d'IA aux développeurs et aux chercheurs. Cet été, les États-Unis et le Maroc ont également créé un groupe à l'ONU, ouvert à tous les États Membres, au sein duquel des experts de toutes les régions partagent leurs meilleures pratiques concernant l'adoption de l'IA.

Il s'agit là d'un véritable progrès. Cependant, malgré toutes les avancées réalisées, je pense que nous savons tous qu'il reste beaucoup à faire. Les pays dotés d'un secteur technologique de pointe doivent faire davantage pour faire respecter les normes de sécurité et empêcher toute utilisation abusive de l'IA. La communauté internationale

doit faire front commun contre les utilisations abusives et irresponsables des systèmes d'IA. Aujourd'hui, les acteurs étatiques et non étatiques utilisent de plus en plus ces outils pour influencer, déformer l'opinion publique, manipuler les discours géopolitiques et accroître l'efficacité des cyberopérations offensives. Cette situation ne fera qu'empirer au fur et à mesure que l'IA progressera. Les États-Unis s'opposent à l'utilisation malveillante de l'IA par tout acteur, et nous appelons les autres membres du Conseil à rejeter et à condamner ces pratiques. Nous devons respecter nos normes communes et construire des systèmes d'IA véritablement sûrs et sécurisés.

Dans les mois et les années à venir, le Conseil aura une responsabilité importante. Depuis sa création, il s'est adapté pour faire face aux plus graves menaces à la paix et à la sécurité internationales, à savoir les conflits, le terrorisme et la prolifération des armes nucléaires. Si le Conseil de sécurité veut continuer d'assumer cette responsabilité, et les États-Unis sont convaincus qu'il doit le faire, il incombe à ses membres de s'attaquer aux nouveaux risques liés à l'intelligence artificielle. Pour ce faire, nous devons tirer parti de notre pouvoir collectif pour contribuer à l'élaboration, à la mise à jour et, à terme, à l'application de normes internationales en matière d'intelligence artificielle, car, pour dire les choses simplement, il s'agit là d'un élément crucial pour une sécurité durable.

Même avec les brillants esprits que nous avons entendus aujourd'hui, qui ont tant travaillé et réfléchi à l'évolution de l'IA, je pense qu'aucun d'entre nous ne peut prédire complètement ce que l'avenir réserve à l'IA. Pour bien comprendre comment la technologie évolue au fil du temps et garder une longueur d'avance sur les risques qu'elle peut poser, nous devons continuer de collaborer. Nous devons continuer de travailler avec les développeurs, les chefs d'entreprise et les membres de la société civile. Ce faisant, je suis convaincu que nous pourrions améliorer la trajectoire de l'IA, afin qu'elle reste un facteur de progrès et qu'elle contribue au bien-être des personnes partout dans le monde.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à la Ministre des relations extérieures et de la mobilité humaine de l'Équateur.

M^{me} Sommerfeld Rosero (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie les États-Unis d'avoir organisé cette importante séance. Je remercie également le Secrétaire général Guterres et les autres intervenants de leurs exposés.

Nous sommes à un moment décisif pour l'humanité, caractérisé par l'avancée rapide de technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle (IA), dont le développement présente à la fois des possibilités sans précédent et des risques importants. L'intelligence artificielle est porteuse de transformations. Elle peut révolutionner des secteurs clés, faciliter la réalisation des objectifs de développement durable, renforcer les opérations de maintien de la paix grâce à des systèmes d'alerte rapide et soutenir la médiation des conflits. Toutefois, le développement incontrôlé de ces technologies, sans réglementation adéquate ni respect des droits humains, présente des risques importants. Elles peuvent notamment compromettre la stabilité mondiale, concentrer le pouvoir de manière inquiétante, exacerber les tensions géopolitiques et fragiliser les processus démocratiques. En outre, l'accès d'acteurs non étatiques à ces technologies, en particulier des groupes terroristes et criminels, constitue une menace pour la sécurité internationale. Ces outils peuvent être détournés à des fins de recrutement, de coordination ou d'incitation à la haine et à la violence.

L'Équateur reconnaît que la rapidité des progrès de l'intelligence artificielle exige des réponses globales et collectives. La gouvernance de ces technologies, qui dépassent les frontières nationales, doit être le résultat d'un effort international coordonné. À cet égard, nous saluons les initiatives qui ont conduit à l'adoption, à l'Assemblée générale, de résolutions sur l'intelligence artificielle, que l'Équateur a eu l'honneur de coparrainer. L'ouverture d'un dialogue mondial dans le cadre de l'ONU, comme convenu dans le Pacte numérique mondial, est une étape fondamentale pour trouver un équilibre entre les possibilités et les risques associés à ces technologies et faire en sorte que l'IA devienne un moteur du bien-être collectif, sans qu'aucun pays ne soit laissé de côté. L'Équateur continuera de plaider en faveur de systèmes d'IA conçus et utilisés de manière éthique, dans le strict respect des droits humains, et qui favorisent un développement durable global, qui couvre ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

Alors qu'ils se réjouissent de la possibilité que l'intelligence artificielle aide à mieux appréhender les défis mondiaux et contribue même à l'élimination de la pauvreté, les pays du Sud ne doivent pas laisser des obstacles critiques entraver son adoption. Il faut garantir une connectivité numérique universelle, sécurisée et accessible pour stimuler l'innovation, faciliter la réalisation des objectifs de développement durable et promouvoir la coopération internationale, en permettant à tous les États de tirer parti des possibilités qu'offre l'ère numérique. Au

niveau national, l'Équateur encourage déjà l'adoption et le développement éthique de l'intelligence artificielle. Nous travaillons en collaboration avec l'UNESCO et le Programme des Nations Unies pour le développement afin de garantir que ces technologies soient utilisées pour le bien de notre société et de manière responsable.

Dans le domaine militaire, il est urgent de surmonter les défis que pose l'utilisation de l'IA dans les systèmes d'armes. Il sera essentiel d'évoluer vers un cadre réglementaire juridiquement contraignant qui régit la mise au point et l'utilisation de systèmes létaux autonomes, en veillant à ce qu'ils soient développés dans le respect de l'éthique et du droit international.

Dans la course actuelle au leadership en matière de développement de l'intelligence artificielle, il est essentiel que les pratiques de gouvernance et de réglementation évoluent aussi rapidement, afin de garantir que la paix et la sécurité internationales sont préservées. Les conflits géopolitiques ne doivent pas empêcher l'adoption, à terme, d'un nouvel organisme réglementaire international pour les produits physiques qui composent l'IA. Ils ne doivent pas non plus accentuer les divisions concernant les actifs immatériels que la technologie requiert. Une fois encore, le régime juridique émergent que nous appelons de nos vœux ne doit pas servir à renforcer un ordre mondial divisé dans lequel les solutions collectives globales ne produisent pas les fruits escomptés. Il ne doit pas non plus être à l'origine d'une nouvelle course aux armements technologiques. À une époque où la détermination mondiale vacille, notre objectif commun doit plutôt être d'empêcher l'utilisation abusive de l'IA sans pour autant restreindre l'innovation. Comme cela a été proposé, l'idée de créer un groupe international similaire au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat est intéressante pour informer les gouvernements de l'état actuel des capacités de l'intelligence artificielle et présenter des prévisions fondées sur des données probantes.

Comme l'a dit le Secrétaire général, nous devons nous engager dans une course pour le bien commun, une course à l'élaboration d'une intelligence artificielle qui favorise la paix et qui nous permette de bâtir un avenir plus équitable, plus sûr et plus durable pour toutes les nations, en mettant l'accent sur l'appui aux pays en développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique.

M^{me} Dlhovo (Mozambique) (*parle en portugais ; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je

félicite les États-Unis d'Amérique d'avoir inclus parmi les manifestations phares de leur présidence un sujet capital qui revêt une grande importance pour nos vies en tant qu'États, gouvernements et citoyens du monde contemporain, ce qui traduit leur détermination à traiter des questions cruciales qui nous touchent tous et à rechercher des solutions collectives aux défis mondiaux. Nous tenons à remercier S. E. le Secrétaire général António Guterres de son exposé percutant sur l'intelligence artificielle (IA). Les idées et orientations qu'il a présentées concernant les avantages et les précautions à prendre en matière d'intelligence artificielle sont importantes et nous permettront de continuer de réfléchir à ces questions dans nos sociétés.

Alors que le mandat du Mozambique au Conseil de sécurité touche à sa fin, je voudrais exprimer, au nom de S. E. le Président Filipe Jacinto Nyusi de la République du Mozambique, et au nom du Gouvernement et de l'équipe qui ont représenté mon pays au Conseil, nos sincères remerciements aux États-Unis et à tous les autres membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité, ainsi qu'au Secrétariat, pour le soutien et la collaboration qu'ils nous ont apportés depuis que nous avons été élus pour entreprendre cette noble mission. Nous souhaitons également beaucoup de succès aux nouveaux membres et réaffirmons notre volonté de collaborer sur les questions de paix et de sécurité pour le bien de l'humanité.

C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant le Conseil pour débattre des incidences critiques de l'intelligence artificielle sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le sujet est extrêmement pertinent dans le contexte actuel marqué par l'évolution rapide des technologies et les problèmes géopolitiques croissants. Les progrès de l'IA offrent des possibilités considérables, telles que l'amélioration de la prise de décision, la stimulation de la production agricole, l'élimination de maladies, la prévision des pandémies et la prévention des conflits. Toutefois, ces innovations et ces avantages présentent également des risques, tels que l'amplification de la désinformation, la facilitation de la cybercriminalité et leur utilisation par des réseaux terroristes à des fins nuisibles.

Ces défis nécessitent des approches coordonnées et concertées. Pour le Mozambique, il est essentiel que la communauté internationale établisse des normes et des règles qui favorisent la confiance et la coopération entre États et protègent les droits humains. La gouvernance mondiale de l'intelligence artificielle doit garantir que son utilisation est éthique, responsable et dûment supervisée par des êtres humains.

L'accélération rapide de l'innovation technologique observée au cours des dernières décennies a considérablement réduit le temps dont disposent les décideurs internationaux et les diplomates pour formuler des politiques adaptées. À titre d'exemple, alors que le réseau électrique a mis 50 ans pour atteindre 100 millions d'utilisateurs, des applications récentes d'intelligence artificielle telles que ChatGPT ont atteint la même étape en seulement deux mois, en 2022. Ce rythme de développement, associé à la nature à double usage des technologies basées sur l'IA, montre qu'il est urgent d'établir une gouvernance anticipative pour prévenir les conséquences involontaires et atténuer les risques potentiels. L'intégration de l'IA dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité soulève en effet des questions cruciales concernant le contrôle et l'amélioration de la conception des systèmes exploités par cette technologie dans les situations de conflit, le respect du droit international humanitaire et les incidences éthiques des décisions autonomes et automatiques dans les scénarios de guerre.

Nous jugeons encourageant le fait que la communauté internationale prend ces questions au sérieux, ayant récemment promu plusieurs initiatives, y compris de multiples débats au sein du Conseil de sécurité. Nous soulignons l'adoption de la résolution 78/265 de l'Assemblée générale, qui a marqué une avancée importante vers la création d'un cadre commun en faveur d'une utilisation sûre, sécurisée et fiable de l'intelligence artificielle.

À l'occasion du présent débat, nous voudrions souligner la nécessité d'aligner les systèmes d'IA sur la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, en soulignant qu'il importe de renforcer les capacités et de réduire la fracture numérique entre les nations développées et les nations en développement. En outre, le Pacte pour l'avenir adopté récemment (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) aborde les questions relatives aux armes létales autonomes, à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à la protection des infrastructures critiques. Les dirigeants mondiaux reconnaissent ainsi clairement l'attention qu'il convient d'accorder à ces innovations scientifiques et technologiques. Le Pacte numérique mondial renforce notre engagement commun à utiliser la technologie pour le bien commun. Ces initiatives constituent un fondement potentiel pour des mécanismes de gouvernance internationale plus solides et plus inclusifs. Elles constituent également les bases sur lesquelles les gouvernements, les institutions privées et les autres parties intéressées peuvent élaborer des stratégies efficaces pour relever les défis associés à l'intelligence artificielle. Ces initiatives jouent un rôle

fondamental dans la stimulation du dialogue sur l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle dans les contextes de guerre et dans la prévention d'une course aux armements dans le domaine de la technologie.

Mon pays est déterminé à élaborer un cadre législatif et réglementaire qui favorise l'innovation et l'utilisation judicieuse de l'intelligence artificielle. En novembre 2022, l'Institut national des technologies de l'information et des communications de mon pays a présenté un projet de loi sur la cybersécurité visant à renforcer la protection dans le monde numérique. En outre, des efforts sont en cours pour aligner la législation nationale sur les normes régionales et pour former du personnel qualifié dans le domaine de la science des données et de la programmation. Nous reconnaissons la nécessité d'investir davantage dans les infrastructures, l'éducation et les politiques qui tirent pleinement parti du potentiel de l'intelligence artificielle en matière de développement durable et de consolidation de la paix.

Je voudrais formuler quelques recommandations sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Premièrement, il est essentiel de renforcer la coopération internationale en s'appuyant sur des mécanismes de partage des connaissances dans ce domaine entre les États, le secteur privé et la société civile et en promouvant un dialogue multilatéral sur les possibilités et les risques liés à l'intelligence artificielle.

Deuxièmement, il convient de renforcer les structures de gouvernance internationale, en élaborant des normes juridiquement contraignantes qui réglementent l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle en période de conflit armé et empêchent son utilisation abusive pour déstabiliser des régions ou porter atteinte à la souveraineté des États.

Troisièmement, il est essentiel d'investir dans la formation des jeunes et des femmes aux technologies, en particulier dans les pays en développement, afin de réduire la fracture numérique grâce au transfert de technologies et à l'assistance technique.

Quatrièmement et enfin, il importe de veiller à ce que les systèmes d'intelligence artificielle soient utilisés pour promouvoir la transparence, la responsabilité et la justice, ainsi que le respect des droits humains et du droit international humanitaire.

L'intelligence artificielle offre une occasion sans pareille de transformer la conception de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil a un rôle crucial à jouer dans la conduite des efforts visant à faire en sorte

que l'intelligence artificielle soit un facteur de paix, de progrès et de stabilité dans le monde. Nous réaffirmons notre attachement à l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle et nous nous engageons à participer à ce débat mondial. Nous sommes convaincus que seule une mobilisation commune nous permettra d'affronter les difficultés et de bénéficier pleinement des avantages de la technologie, en particulier de l'intelligence artificielle.

M. Grüber (Suisse) : L'intelligence artificielle (IA) a fortement affecté et impacté la diplomatie onusienne ces deux dernières années, marquant également le mandat de la Suisse comme membre élu du Conseil de sécurité. L'impact de cette technologie sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une question pertinente et d'actualité. Nous remercions les États-Unis d'avoir organisé cet événement et les intervenants pour leurs exposés éclairants.

La diffusion de l'intelligence artificielle est caractérisée par un rythme extrêmement rapide et par son caractère profondément perturbateur. Cependant, elle s'inscrit dans un cadre immuable : celui du droit international public, y compris du droit international humanitaire et des droits de l'homme. La Suisse réaffirme avec force que ce cadre juridique existant s'applique pleinement à l'IA, comme nous l'avons souligné à maintes reprises. En outre, des considérations éthiques doivent également être prises en compte. Le Conseil de sécurité doit se pencher attentivement sur les conséquences de l'IA sur le maintien de la paix et de la sécurité.

À cet égard, la Suisse souhaite mettre en avant trois points.

Premièrement, le Conseil doit favoriser une discussion inclusive sur la gouvernance de l'IA. Afin d'assurer que les systèmes d'intelligence artificielle sont sûrs, sécurisés et dignes de confiance, des règles efficaces sont indispensables. Les pays à la pointe du développement de tels systèmes sont parmi les membres du Conseil ; ils ont une responsabilité particulière. Mais l'ONU offre également une plateforme pour un dialogue continu, capable d'assurer l'interopérabilité des approches de gouvernance au niveau mondial. Afin d'être efficace, l'inclusion effective de toutes les parties prenantes, étatiques et non étatiques, est essentielle. Avec plusieurs résolutions, y compris dans le domaine militaire, ainsi que le Pacte numérique mondial, l'Assemblée générale a d'ores et déjà commencé à mettre en place certains principes, ancrés dans presque 20 ans d'expérience onusienne dans le domaine numérique depuis le Sommet mondial sur la société de l'information. Ces travaux sont complétés par

d'autres initiatives, telles que le Sommet sur l'intelligence artificielle responsable dans le domaine militaire. Il est crucial que le Conseil articule également sa perspective sur la gestion d'une gouvernance inclusive afin de contribuer aux processus et délibérations existants.

Deuxièmement, l'intelligence artificielle est une opportunité pour une mise en œuvre plus efficace des mandats du Conseil. En tant qu'outil, l'intelligence artificielle peut faciliter la mise en œuvre des mandats décidés par le Conseil de sécurité. La Suisse a organisé une réunion selon la formule Arria en mai, qui a illustré ce potentiel de manière concrète, notamment dans le contexte des opérations de maintien de la paix. En collaboration avec la DiploFoundation, basée à Genève, la Suisse a réalisé un outil, basé sur l'IA, qui facilite l'accès aux données issues de 10 séances du Conseil et l'analyse de ces données, avec un focus particulier sur le Nouvel Agenda pour la paix.

Troisièmement, le Conseil doit promouvoir des mesures tout au long du cycle de vie des systèmes d'intelligence artificielle afin qu'ils soient sûrs, sécurisés et dignes de confiance. En priorité, le Conseil doit mieux anticiper l'impact des technologies telles que l'IA sur le maintien de la paix et de la sécurité, en agissant de manière préventive. La Suisse a organisé une séance d'information du Conseil en octobre (voir S/PV.9753), ainsi que la publication de la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité S/PRST/2024/6 à ce sujet. Dans cette déclaration, le Conseil a exprimé sa détermination à prendre en compte plus systématiquement les avancées scientifiques qui pourraient avoir une incidence sur la paix et la sécurité internationales.

Lors du développement et du déploiement de systèmes d'intelligence artificielle, l'être humain et sa dignité doivent toujours être au centre des préoccupations. Une diligence raisonnable en matière de droits humains et un contrôle humain sont deux éléments essentiels à prendre en compte. L'IA a également un impact important dans le contexte des conflits armés et des crises humanitaires. Avec deux expositions montées en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge, « Digital Dilemmas » et « Deepfake and You », la Suisse a su tirer parti de ses présidences du Conseil afin de sensibiliser à cette question et aux défis y relatifs. En partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Suisse s'engage à protéger les personnes déplacées de force, ainsi que les acteurs humanitaires, des risques numériques, tels que la désinformation et les discours de haine en ligne. Ainsi, elle s'efforce d'explorer comment l'intelligence artificielle peut contribuer à atténuer ces risques, notamment dans les contextes humanitaires.

L'émergence et la diffusion des technologies comme l'intelligence artificielle ont un impact profond sur la paix et la sécurité mondiales. La Suisse est convaincue de l'importance pour le Conseil de sécurité de prendre en compte, de manière systématique, ces développements afin d'identifier les réponses politiques et les actions concrètes nécessaires. La Suisse est fière d'avoir contribué à apporter des idées et des impulsions lors de son mandat en tant que membre élu ces deux dernières années.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé et de présider la séance d'information de haut niveau de ce jour sur cette question très actuelle. Je remercie également les intervenants de leurs éclairages très utiles.

Le développement et l'utilisation responsables de l'intelligence artificielle (IA) exigent des principes clairs et une gouvernance internationale propres à préserver la dignité humaine par le biais d'un contrôle éthique et de l'application du principe de responsabilité. Les cadres éthiques communs à toutes les parties prenantes sont indispensables pour se prémunir contre les effets néfastes, y compris les préjugés qui touchent les groupes marginalisés. Il convient d'intégrer des garde-fous pour atténuer les risques lors de la conception, du développement et du déploiement des systèmes d'IA, afin de s'assurer qu'ils ne portent pas atteinte à l'intégrité de l'information ou qu'ils n'exacerbent pas la fracture numérique. Pour veiller à ce que l'IA préserve la dignité humaine, un contrôle éthique doit être mis en place à chaque étape. La législation nationale doit prescrire des principes tels que l'équité, la transparence, la responsabilité et l'égalité des genres, tout en prévenant la discrimination. Le contrôle humain doit demeurer une partie intégrante du processus, afin d'éviter que les décisions automatisées n'érodent les droits individuels. En donnant la priorité aux garde-fous, nous pouvons créer des systèmes qui servent l'humanité tout en réduisant les risques au minimum. Au vu des progrès que connaît l'IA dans le domaine militaire également, il serait utile que la communauté internationale parvienne à un consensus sur la marche à suivre dans le cadre des discussions qui se tiennent à Genève au sein du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes, afin de disposer d'une réglementation adéquate concernant les armes autonomes.

Des décennies de recherche sur l'IA ont permis de tirer un certain nombre d'enseignements importants.

Premièrement, les cadres de gouvernance inclusifs, tels que la Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle, soulignent l'importance d'intégrer des considérations éthiques dans le développement

de l'IA. Ces cadres permettent de s'assurer que l'IA est au service de l'humanité sans pour autant lui nuire. Il est indispensable que les femmes jouent un rôle de premier plan dans les domaines de la technologie et de la gouvernance en vue de garantir la prise en compte des questions de genre dans le développement de l'IA.

Deuxièmement, le fait de donner la priorité au jugement humain dans les systèmes d'intelligence artificielle renforce le respect des droits et permet de lutter contre les préjugés dont sont victimes les communautés sous-représentées.

Troisièmement, promouvoir la transparence et l'application du principe de responsabilité permet d'instaurer la confiance, garantissant ainsi un alignement sur les valeurs sociétales.

Quatrièmement, et enfin, le renforcement des capacités et le transfert équitable et mutuellement acceptable de technologies permettent aux communautés de tirer parti des progrès de l'IA, sans compromettre leur dignité.

Pour assurer la gouvernance de l'IA, des efforts diplomatiques et la recherche d'un consensus sont nécessaires, comme le montre le Pacte numérique mondial. Les efforts de collaboration permettent de définir les meilleures pratiques en matière d'essais et contribuent à réduire la fracture numérique et à renforcer la sécurité. La coopération internationale doit également donner la priorité au renforcement des capacités des pays en développement. Donner à tous les États les moyens de participer à la gouvernance de l'IA garantit une représentation juste et un accès équitable. La résolution 78/311 de l'Assemblée générale, sur l'intensification de la coopération internationale en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l'intelligence artificielle, adoptée en juillet, souligne la nécessité d'une collaboration mondiale qui soit conforme à la Charte des Nations Unies et au droit international. Cette collaboration doit contribuer à promouvoir des technologies d'intelligence artificielle sûres et dignes de confiance, tout en faisant progresser la paix, la sécurité et le développement. Les États Membres peuvent prendre des mesures en amont pour favoriser l'émergence d'un écosystème international robuste dans le domaine de l'IA. Il est primordial de parvenir à un consensus sur l'utilisation éthique de l'IA et sur des stratégies unifiées en matière d'atténuation des risques.

La création d'un bureau du Pacte numérique mondial, comme proposé, pourrait renforcer la coordination au sein de l'ONU et garantir que les technologies de l'IA respectent les droits humains et contribuent au développement durable. La collaboration multipartite doit rester centrale et intégrer les points de vue des gouvernements, du secteur privé et de la société civile afin de

préservent la dignité humaine. Les États Membres doivent donner la priorité à l'accès équitable aux avantages qu'offre l'IA en investissant dans l'accès aux données et les initiatives de renforcement des capacités. Il est crucial de mettre en place des cadres de réglementation transfrontière afin d'atténuer les risques tels que la monopolisation et de garantir une concurrence loyale. Les partenariats entre secteurs public et privé peuvent combler le fossé technologique dont pâtissent les pays en développement.

Donner la priorité au jugement humain dans les systèmes d'IA renforce le respect des droits et permet de lutter contre les préjugés qui pèsent sur les communautés sous-représentées. Favoriser la transparence et la responsabilité permet d'instaurer la confiance et de garantir l'adéquation aux valeurs sociétales. Il est impératif de pouvoir compter sur des dispositifs d'application du principe de responsabilité solides et sur des politiques nationales alignées sur les normes en matière de droits humains pour prévenir d'éventuelles atteintes. L'égalité des genres doit être prise en compte dans les applications militaires de l'IA afin de protéger les femmes et les filles dans les zones de conflit. Les États Membres doivent renforcer les garanties contre l'utilisation abusive de l'IA, en particulier dans des domaines tels que la surveillance et le chiffrement. Des mécanismes de contrôle indépendants peuvent garantir que les applications militaires de l'IA respectent les normes mondiales, juridiques et éthiques. En trouvant un juste milieu entre les capacités de l'IA et son utilisation éthique, nous mettons l'accent sur la surveillance humaine, la transparence et la responsabilité.

Pour terminer, la gouvernance et le développement responsables de l'IA reposent sur la collaboration, la surveillance éthique et le respect du droit international. Travaillons ensemble pour améliorer la sûreté et la fiabilité des technologies de l'IA au service de la paix, de la sécurité et du développement pour toutes et tous.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence des États-Unis d'avoir organisé cette séance importante et du rôle de premier plan qu'elle joue au niveau international dans le domaine de la gouvernance de l'intelligence artificielle (IA). Cela inclut la toute première résolution de l'Assemblée générale (résolution 78/265) sur l'intelligence artificielle. Je remercie M^{me} Li et M. LeCun de leurs exposés éclairants. Je tiens également à rendre hommage au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie afin de nous sensibiliser aux grandes possibilités qu'offre cette technologie porteuse de transformation et aux risques importants qu'elle comporte, et pour sa contribution à la définition de la ligne de conduite de la communauté internationale.

Dix-huit mois se sont écoulés depuis que le Royaume-Uni a organisé la première séance du Conseil de sécurité (voir S/PV.9381) sur les incidences de l'intelligence artificielle pour la sécurité. Comme l'a dit le Secrétaire général, les choses ont évolué rapidement depuis. Des progrès considérables ont été accomplis en matière de collaboration internationale, notamment dans le cadre du Pacte numérique mondial et de la série de sommets sur l'IA organisés à l'initiative du Royaume-Uni. Outre la résolution des États-Unis, l'Assemblée générale a également adopté par consensus une résolution sur le renforcement des capacités dans le domaine de l'IA (résolution 78/311), sous l'égide de la Chine. Deux prix Nobel ont été décernés à des innovateurs spécialisés dans l'IA, tous deux des scientifiques britanniques. Aujourd'hui, je me concentrerai sur nos priorités en matière de paix et de sécurité, sur les possibilités offertes par l'IA dans ce domaine et sur la manière dont nous pouvons partager ces avantages grâce au renforcement des capacités.

Premièrement, le Royaume-Uni reconnaît que l'intelligence artificielle comporte des risques susceptibles d'aggraver les conflits et de causer des dommages. Mais elle offre également des moyens considérables d'appuyer la paix et la sécurité internationales, notamment en améliorant la prise de décision, les systèmes d'alerte rapide et la planification pour renforcer la résilience et la préparation aux situations d'urgence. Le Royaume-Uni se félicite des progrès accomplis pour améliorer la compréhension internationale dans le contexte militaire grâce au Sommet sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire et à la déclaration politique sur une utilisation militaire responsable de l'IA, rédigée sous l'égide des États-Unis. Le projet de résolution de l'Assemblée générale sur l'IA dans le domaine militaire (projet de résolution de la Première Commission A/C.1/79/L.43) est une occasion importante de faire progresser les efforts en faveur d'un développement sûr et responsable de cette technologie. L'intelligence artificielle offre également des perspectives importantes en matière de maintien de la paix. Elle peut améliorer la collecte de données, les efforts d'analyse, la connaissance de la situation et la prise de décision dans le cadre des missions. À la demande du Département des opérations de paix, le Royaume-Uni rédige actuellement un document sur les utilisations potentielles de l'intelligence artificielle dans le domaine du maintien de la paix.

Deuxièmement, l'intelligence artificielle offre des possibilités extraordinaires dans des domaines plus vastes qui touchent à la paix et à la sécurité, comme la réalisation des droits humains, en facilitant l'accès à l'information ou

en améliorant l'interprétation des données médicales afin de contribuer aux diagnostics de santé précoces. En tant que premier signataire de la Convention sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe, le Royaume-Uni s'est engagé à nous protéger des risques que l'IA fait peser sur les droits humains, la démocratie et l'état de droit.

Enfin, le Royaume-Uni est également déterminé à partager ces possibilités par le biais du renforcement des capacités. Il importe que, dans notre action en faveur de la paix et de la sécurité internationales, nous nous employions à réduire les fractures numériques. Dans le cadre de la collaboration sur l'intelligence artificielle au service du développement, le Royaume-Uni a fait don de 58 millions de livres sterling pour financer la recherche multidisciplinaire sur l'IA responsable dans six pays africains, et prévoit de poursuivre ces efforts en 2025. En fin de compte, nous devons mettre ces possibilités à profit et appréhender les défis que recèle l'IA, y compris ceux liés à la paix et à la sécurité internationales, avec détermination et optimisme.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude aux États-Unis pour avoir organisé cette séance importante et ma sincère reconnaissance au Secrétaire général pour son exposé éclairant. Je remercie également M. Yann LeCun et M^{me} Fei-Fei Li de leurs précieuses contributions.

L'intelligence artificielle (IA), technologie habilitante ultime ayant des effets multiplicateurs sur tous les éléments de la puissance nationale, peut avoir des retombées incommensurables sur la paix et la sécurité internationales. Comme nombre d'entre nous l'ont souligné à la première séance du Conseil de sécurité sur l'intelligence artificielle l'année dernière (voir S/PV.9381), l'IA peut promouvoir la paix et la sécurité internationales de diverses manières. Le Secrétaire général et le Secrétaire d'État Blinken l'ont également souligné aujourd'hui. Dans le même temps, elle peut exacerber des risques tels que la prolifération des armes de destruction massive et les cyberattaques sophistiquées, lorsqu'elle est utilisée par des acteurs irresponsables tels que la Corée du Nord, qui se livre à des vols de cryptomonnaie pour financer des programmes d'armes de destruction massive. L'IA peut également être un vecteur imparable de désinformation et de mésinformation, ou elle peut nous en prémunir. Pour que l'IA soit avantageuse et favorise la prospérité plutôt que de présenter des risques pour l'humanité, il est crucial de veiller à ce qu'elle soit non seulement utilisée de manière responsable, mais aussi sûre, sécurisée et digne de confiance, tout en contribuant à l'innovation.

À cet égard, la République de Corée s'efforce activement de faire en sorte que l'IA contribue à la paix et à la sécurité internationales. En 2023, nous avons organisé avec le Royaume des Pays-Bas le premier Sommet sur l'utilisation responsable de l'IA dans le domaine militaire. En mai, la Corée a organisé le Sommet de Séoul sur l'IA et adopté la déclaration de Séoul, qui souligne l'importance de la sécurité, de l'innovation et de l'inclusion dans la gouvernance mondiale de l'IA. En septembre, nous avons organisé le deuxième Sommet sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire avec le Royaume des Pays-Bas, Singapour, le Kenya et le Royaume-Uni. Le Sommet a abouti à l'adoption d'un plan d'action qui prend en compte les incidences de l'IA sur la paix et la sécurité internationales et les principes clés d'une application militaire responsable de l'IA. En octobre, la République de Corée et le Royaume des Pays-Bas ont déposé à la Première Commission le projet de résolution A/C.1/79/L.43 sur l'IA dans le domaine militaire et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales. Grâce à l'appui massif de 165 États Membres en faveur du projet de résolution, nous sommes prêts à continuer à promouvoir les discussions sur ce sujet. Je voudrais, à partir de ces efforts, insister aujourd'hui sur trois points.

Premièrement, les applications de l'intelligence artificielle doivent être éthiques et axées sur les personnes tout au long de leur cycle de vie. À cette fin, les applications de l'IA doivent être développées, déployées et utilisées conformément au droit international, y compris, le cas échéant, à la Charte des Nations Unies, au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme. Dans ce contexte, la République de Corée présente depuis 2019 le projet de résolution biennal sur les technologies numériques nouvelles et émergentes et les droits humains au Conseil des droits de l'homme.

Deuxièmement, nous devons définir, assimiler et rendre opérationnels les principes pertinents pour garantir une IA responsable. Nous pensons que les principes clés énoncés dans le Plan d'action adopté au Sommet sur l'intelligence artificielle responsable dans le domaine militaire de cette année, qui a eu lieu à Séoul, peuvent constituer un précieux tremplin pour la communauté internationale afin de parvenir à une utilisation responsable de l'IA dans le domaine militaire.

Troisièmement, il est absolument essentiel de partager les informations et les stratégies entre toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements des pays développés et des pays en développement, les entreprises, le monde universitaire et la société civile, afin de promouvoir une

compréhension collective de la technologie de l'IA et de ses incidences et de saisir les priorités et les approches de chacun, car aucun pays ni aucune entité ne peut gouverner l'IA à lui seul ou à elle seule ni établir des normes pertinentes. À cette fin, la République de Corée prévoit de lancer des initiatives de renforcement des capacités l'année prochaine dans le prolongement du Sommet sur l'intelligence artificielle responsable dans le domaine militaire.

Dans son dernier livre, intitulé *Genesis : Artificial Intelligence, Hope, and the Human Spirit*, Henry Kissinger a fait observer que l'IA pourrait remettre fondamentalement en question l'ensemble du système international, y compris le système westphalien lui-même. Nous commençons à peine à comprendre les implications profondes de l'IA. Face aux immenses promesses de l'IA, les pays peuvent réagir différemment. Certains peuvent se concentrer sur la sécurité, d'autres sur l'innovation et d'autres encore sur la recherche de la meilleure application. Toutefois, les futurs défis qui se poseront à la paix et à la sécurité internationales en lien avec l'IA peuvent provenir non seulement de l'utilisation abusive de l'IA par les humains, mais aussi du fait que l'IA échappe au contrôle de l'humain. Dans le monde hyperconnecté d'aujourd'hui, l'IA peut représenter une menace imprévisible, car ses connaissances peuvent être illimitées, ses applications pas suffisamment réglementées et sa sphère d'influence sans limites. Notre meilleur espoir face à cette menace potentiellement illimitée, c'est la coopération sans frontières entre les peuples des Nations Unies.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général Guterres et les intervenants de leurs contributions au débat.

La Fédération de Russie attache une grande importance à la mise au point de technologies de pointe conçues pour être au service de l'humanité, notamment l'intelligence artificielle (IA). Dans le même temps, nous sommes invités aujourd'hui à discuter de l'IA dans le contexte des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Si l'on se réfère au débat précédent, je suis certain que nous sommes d'accord sur un point, à savoir que nous ne devons pas permettre à l'IA de prendre le pas sur les êtres humains et les valeurs humaines. Cependant, en ce qui concerne les menaces auxquelles nous pourrions être confrontés sur cette voie, le Conseil de sécurité est loin d'être unanime.

Je voudrais commencer par dire que la lecture de la note de cadrage de la présidence du Conseil a été assez divertissante. L'accent est précisément mis sur ce à quoi nous nous attendions. Les auteurs tentent de déterminer

comment ils peuvent mettre au point un système international de gouvernance de l'IA, tout en veillant à ce que certains secteurs ou certains États ne relèvent pas de cette gouvernance. Cela rappelle quelque chose, n'est-ce pas ? Dans ce contexte, je voulais rappeler des approches similaires dans d'autres domaines, qui sont apparues aujourd'hui dans toute leur splendeur.

Si nous parlons du système commercial international, par exemple, nous pouvons rappeler la Charte de l'Atlantique d'août 1941, qui faisait référence aux principes de non-discrimination et d'efficacité des marchés, lesquels ont ensuite constitué la base de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et, finalement, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Et que voyons-nous aujourd'hui ? Les États-Unis, qui étaient notamment à l'origine du lancement du processus, ayant assuré leur leadership dans le commerce mondial et ne voulant pas accepter le déclin de leur domination, bloquent maintenant les travaux de l'OMC et étendent la pratique du recours aux sanctions illégitimes et à d'autres moyens illégaux pour lutter contre leurs concurrents.

La lutte contre les changements climatiques est un autre exemple. Les scientifiques et les représentants politiques des États-Unis ont en effet largement contribué à la fondation d'une sorte de religion de l'alarmisme climatique. Et que constatons-nous aujourd'hui ? Washington n'hésite pas à perturber la coopération climatique mondiale de longue date, obtenue à grand prix, dans les domaines où elle va à l'encontre de ses intérêts. Autre fait intéressant, ces dernières années, les États-Unis n'ont fait qu'augmenter l'extraction d'hydrocarbures sur leur territoire et développer leurs exportations, ce qui s'est bien sûr fait en recourant à des pratiques de concurrence déloyale.

Prenons un exemple plus large. Pendant de nombreuses années, on nous a assuré que le processus de mondialisation apporterait les bénéfices du développement aux peuples s'il était régi par les principes de la démocratie, les lois du marché libre et l'inviolabilité de la propriété privée. De prétendus sommets pour la démocratie ont été organisés. Cependant, ce n'est un secret pour personne que Washington piétine aujourd'hui les principes et les fondements de l'égalité souveraine, ainsi que l'inviolabilité des biens publics, ce qui est apparu clairement après que Washington, avec Londres et Bruxelles, a ouvertement pillé les réserves d'or et les réserves en devises d'autres pays. Par conséquent, comme l'a dit le Président Vladimir Poutine, dans l'ordre mondial actuel à l'américaine, il n'y a plus qu'une seule règle, à savoir l'absence de toute règle.

Bien entendu, nous comprenons ce qui guide les États-Unis dans leur réflexion sur le sort de l'humanité à l'ère du développement rapide de l'IA. Cependant, il importe désormais que le pays qui a été à l'origine du débat d'aujourd'hui se rende compte que s'il poursuit les approches adoptées dans le passé, à savoir imposer des règles aux autres tout en s'en affranchissant, il répétera les erreurs qu'il a commises dans le passé sur la voie du développement de la coopération mondiale. Si nous examinons l'initiative des États-Unis sur l'IA à l'Assemblée générale, nous verrons qu'elle est entachée des mêmes vieilles erreurs. Nous faisons allusion à la résolution 78/265 de l'Assemblée générale, sur l'IA, adoptée à l'initiative des États-Unis, qui parle avec beaucoup d'éloquence d'offrir « des pratiques équitables, ouvertes, inclusives et non discriminatoires dans les environnements professionnels et les activités économiques et commerciales ». Malheureusement, dans la pratique, les auteurs de la résolution continuent à se débarrasser sans scrupules des concurrents. Le 11 décembre, le Bureau de l'industrie et de la sécurité des États-Unis a décidé d'inscrire quatre autres entreprises russes du secteur des technologies de l'information sur la liste noire. L'une d'entre elles est NtechLab, spécialisée dans la reconnaissance faciale. Cette entreprise est connue, car son équipe a été l'une des cinq finalistes du concours MegaFace organisé par l'Université de Washington, ayant battu l'équipe de concepteurs de Google. Les membres du Conseil pensent-ils que ce type d'environnement est équitable et inclusif ? Non, si les choses vont dans ce sens, comme ce fut le cas après les révolutions agraire puis industrielle, le progrès ne sera une fois de plus réalisé que dans le « jardin » fleuri, dont la seule préoccupation sera d'éteindre les flammes dans la « jungle ».

Nous avons l'occasion de conjuguer nos efforts et, ensemble, d'empêcher le monde du Sud de prendre du retard, afin que nous puissions éviter de nouvelles formes de colonialisme et de discrimination. C'est précisément l'aggravation des inégalités technologiques existantes qui constitue l'une des principales menaces pour le développement de l'IA, notamment les menaces pour la paix et la sécurité internationales. La transition vers des innovations basées sur l'IA nécessite de combler ce que l'on appelle le « fossé numérique » afin de réduire la pauvreté et de faciliter le développement durable, et ce fossé est en effet profond. Après tout, selon les prévisions, les investissements publics mondiaux dans l'IA pourraient atteindre 632 milliards de dollars d'ici à 2028. Les leaders incontestés dans ce domaine sont les États-Unis, les pays d'Europe occidentale, le Japon et la Corée du Sud, sans oublier le secteur privé, principalement les

grandes entreprises technologiques telles que Microsoft, Meta, Alphabet et Amazon, qui prévoient d'allouer environ 250 milliards de dollars à la création d'infrastructures liées à l'IA d'ici à 2025. Bien entendu, les pays du Sud ont également leurs propres leaders dans ce domaine, à savoir nos partenaires du groupe BRICS, la Chine et l'Inde. Toutefois, la majorité des pays en développement ne disposent pas des ressources nécessaires à une telle accélération.

Cette accélération nécessite une coopération internationale visant à transférer les technologies, à développer le capital humain, à construire les infrastructures nécessaires et à améliorer la qualité des emplois. À cet égard, la Fédération de Russie, en tant que membre du groupe d'organisations attachées aux mêmes principes, créé à l'initiative de la Chine, a participé à la rédaction de la résolution 78/311 de l'Assemblée générale, sur l'intensification de la coopération internationale en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l'intelligence artificielle, qui est conforme aux priorités de notre stratégie nationale en matière d'IA.

Nous avons l'intention de fournir une assistance technique aux pays du Sud et de l'Est et prévoyons de réaliser des projets communs fondés sur l'égalité d'accès aux connaissances et aux technologies. C'est sur la base de ces approches que Moscou a organisé la semaine dernière la conférence AI Journey. Réaliser ses propres progrès en matière d'IA de dernière génération est l'une des conditions essentielles de la souveraineté scientifique et technologique de tout pays. En outre, nous souhaitons annoncer le lancement du réseau baptisé « AI Alliance » du groupe BRICS, qui comprendra des associations nationales et des établissements de développement de l'IA issus des pays du groupe BRICS et d'autres États intéressés. Dans le même temps, nous sommes fermement convaincus que les algorithmes des systèmes d'IA doivent être dignes de confiance, c'est-à-dire qu'ils doivent être compréhensibles, ouverts et impartiaux, et qu'ils doivent tenir compte des spécificités culturelles et nationales des pays et de chaque civilisation, conformément à leur histoire, à leur identité et à leurs traditions.

S'agissant du rôle de coordination de l'ONU dans le développement de l'intelligence artificielle, conformément aux dispositions de la Déclaration de Kazan, publiée à l'issue du seizième sommet annuel du groupe BRICS du 23 octobre, nous y sommes favorables car il fait contrepois à divers formats non inclusifs assortis de programmes politisés et de coalitions ad hoc. Dans le même temps, l'essentiel pour nous est de parvenir à des

accords universels dans lesquels les États jouent le rôle principal et discutent sur un pied d'égalité, et dans lesquels tous les intérêts légitimes des participants au processus de négociation sont dûment pris en compte. Comme nous l'avons indiqué dans des déclarations précédentes, nous estimons que le Conseil de sécurité n'est pas l'instance appropriée pour aborder l'intelligence artificielle en tant que question autonome, car il s'agit d'une question mondiale et il serait erroné de limiter les discussions sur ce sujet aux seuls membres du Conseil. Le Sommet de l'avenir a déjà esquissé les contours de l'infrastructure émergente pour examiner ce sujet dans le système des Nations Unies et le Conseil de sécurité ne fait pas partie de cette infrastructure.

Étant donné que certains collègues insistent sur la nécessité de discuter, au Conseil, des aspects militaires de l'utilisation de l'IA, nous souhaitons rappeler qu'il existe aussi des plateformes spécialisées et inclusives à cet effet, notamment le Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes, qui opère dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. D'ailleurs, le Groupe d'experts n'est pas encore parvenu à un accord global sur les questions les plus fondamentales, ne serait-ce que la terminologie. Nous sommes également favorable à ce que la Commission du désarmement examine ce sujet, mais sans faire double emploi avec les efforts déployés par d'autres mécanismes. Nous pensons qu'il est encore prématuré de discuter de l'élaboration de règles de comportement responsable en ce qui concerne les systèmes d'armes utilisant l'IA.

Par conséquent, il serait pour le moins prématuré d'engager des discussions sur des sujets aussi sensibles dans d'autres cadres, sans même parler de l'incidence des technologies de l'IA sur d'autres questions liées à la non-prolifération et au désarmement. Les tentatives d'imposer au Conseil de sécurité les approches et attitudes de certains États, de même que les tentatives de substituer ces approches aux instruments juridiques internationaux, ne faciliteront guère l'élaboration d'approches collectives pour aborder le sujet de l'utilisation militaire de l'IA.

M. Dharmadhikari (France) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son intervention. Je remercie aussi les différents intervenants aujourd'hui pour leurs présentations et leurs commentaires sur ce sujet important.

L'intelligence artificielle (IA) est l'une des révolutions majeures de ce siècle. Elle transforme d'ores et déjà nos vies quotidiennes, nos économies, le fonctionnement de nos sociétés et nos institutions. Du fait des opportunités

de développement qu'il crée, l'usage de l'intelligence artificielle constitue un défi majeur. Il est nécessaire d'en mesurer la portée et d'accompagner cette révolution pour qu'elle soit au bénéfice de tous. Notre priorité doit être de mettre en place pour l'IA une gouvernance internationale inclusive et multi-acteurs, responsable et respectueuse des droits fondamentaux. Alors que se multiplient les initiatives visant à la régulation de l'IA, il importe de travailler ensemble pour éviter une fragmentation des systèmes normatifs, qui aboutirait à la compétition entre des modèles rivaux et divergents. Nous devons veiller à ce que le développement de l'IA soit accessible à l'ensemble des États et des peuples de la planète, et n'aggrave pas les fractures numériques, préoccupations qui ont été au cœur du Pacte numérique mondial (résolution 79/1 de l'Assemblée générale, annexe I) adopté par consensus avec le Pacte pour l'avenir en septembre.

C'est avec ces objectifs que la France accueillera à Paris, les 10 et 11 février prochains, un sommet mondial pour l'IA, dont l'un des premiers objectifs sera de contribuer à faire émerger un socle commun de gouvernance. Ce sommet rassemblera États, organisations internationales, entreprises, communauté technique, chercheurs et acteurs de la société civile, avec l'objectif de progresser dans la définition d'une vision commune pour une IA de confiance, mise au service de l'intérêt général. Ce sommet visera aussi à explorer des questions essentielles comme l'impact environnemental de l'IA ou la concentration du marché.

Le développement de l'intelligence artificielle présente des implications considérables pour la paix et la sécurité internationales. Il est bienvenu que le Conseil de sécurité continue d'approfondir ses discussions sur le sujet, après la tenue d'une première séance en juillet 2023 (voir S/PV.9381). Certaines menaces pour la paix et la sécurité internationales peuvent être amplifiées par le mésusage de l'intelligence artificielle. Les outils de l'IA générative sont en particulier utilisés dans le cadre de campagnes de désinformation ou de manipulation de l'information destinées à déstabiliser des sociétés ou des États. Dans le domaine cyber, l'IA accroît la capacité des acteurs malveillants à reconnaître et exploiter les vulnérabilités des systèmes d'information. Le sommet de Paris, les 10 et 11 février 2025, sera l'occasion d'identifier des solutions concrètes pour y faire face.

Dans ce contexte, la France soutient activement les efforts internationaux visant à promouvoir un usage responsable et conforme au droit international de l'intelligence artificielle dans le domaine de la paix et de la sécurité. Nous avons coparrainé à cette fin le projet de

résolution A/C.1/79/L.43 sur les application de l'IA dans le domaine militaire, présenté en Première Commission de l'Assemblée générale par la Corée du Sud et le Royaume des Pays-Bas.

La France continue aussi de soutenir les travaux menés, à Genève, pour garantir le respect du droit international humanitaire dans le développement et l'usage potentiels de systèmes d'armes létaux autonomes. La décision de recourir à la force doit toujours relever *in fine* d'une responsabilité humaine, comme l'a rappelé le Secrétaire général.

Dans le cadre de ses travaux, le Conseil de sécurité doit également continuer d'améliorer la prise en compte de l'IA, qu'il s'agisse d'intégrer les enjeux liés à l'intelligence artificielle aux opérations de paix, ou de réfléchir aux moyens de mettre à profit le potentiel de ces technologies, par exemple pour le suivi de la mise en œuvre des régimes de sanctions.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire d'État Blinken et la présidence américaine du Conseil de sécurité d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général, M. LeCun et M^{me} Li de leurs exposés instructifs.

Nous nous trouvons actuellement dans une ère de progrès rapide de l'intelligence artificielle (IA), un progrès susceptible d'améliorer nos perspectives mondiales. De nombreux membres du Conseil, anciens et actuels, ont plaidé en faveur d'un processus décisionnel fondé sur des données probantes. L'IA offre une occasion unique en son genre de répondre à cet appel, en révolutionnant potentiellement la manière dont nous abordons les questions liées aux changements climatiques, à la paix et à la sécurité, et à la lutte contre l'insécurité alimentaire, entre autres. Cependant, l'émergence de l'IA a sans aucun doute créé de nouvelles vulnérabilités que le Conseil doit reconnaître, en plus d'envisager des mesures d'atténuation qui puissent être appliquées pour préserver la paix et la sécurité internationales.

La séance d'aujourd'hui se tient dans le contexte d'une intensification des conflits mondiaux, alors que l'intelligence artificielle joue un rôle central dans ce qui est désormais considéré comme l'ère de la cyberguerre. Il existe plusieurs exemples d'États qui renforcent leurs arsenaux militaires de cybercapacités. L'IA risque donc de compliquer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en raison des préoccupations liées à son rôle dans les opérations offensives et les attaques de représailles, notamment avec l'utilisation de drones et

d'algorithmes de reconnaissance faciale. Dans le cas du Moyen-Orient, par exemple, nous avons entendu parler de civils surveillés et parfois attaqués à l'aide de la technologie des drones.

Les armes dotées d'intelligence artificielle sont également programmées et pourvues des permissions nécessaires pour sélectionner leurs cibles sans autre autorisation humaine, ce qui accroît les préoccupations en matière de protection. En outre, les avions de chasse et drones mitrailleurs pilotés par intelligence artificielle ont montré qu'ils étaient capables de dominer les pilotes humains lors d'interactions simulées. Il faut remédier, par les réglementations mondiales appropriées, à ces préoccupations engendrées par la guerre moderne.

Ces préoccupations ont également été reprises par le Secrétaire général dans son document d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix, dans lequel il note que :

« Les progrès de l'intelligence artificielle et des technologies quantiques, notamment celles qui sont applicables aux systèmes d'armes, mettent en évidence les lacunes des dispositifs de gouvernance existants ».

Le Guyana prend acte de ces préoccupations et souligne la nécessité pour le Conseil de se pencher sur la gouvernance de l'IA, compte tenu de ses implications pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme nous l'avons entendu auparavant, l'Assemblée générale a pris les devants sur la question de l'IA en adoptant les résolutions 78/265 et 78/311, présentées respectivement par les États-Unis et la Chine. Le Pacte numérique mondial récemment adopté (résolution 79/1 de l'Assemblée générale, annexe I) propose également des recommandations pratiques pour améliorer la gouvernance internationale de l'IA. Un cadre international pour la gouvernance de l'IA garantira la représentation pleine et équitable de tous les pays, créant ainsi des possibilités d'exploiter l'IA pour combler les écarts existants entre les pays développés et les pays en développement.

Le Guyana se félicite de la création de l'Organe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur l'intelligence artificielle, qui a publié son rapport final en septembre afin de combler le déficit de gouvernance mondiale en matière d'intelligence artificielle. Parmi les résultats recommandés dans le rapport, le Guyana attend avec impatience la création d'un fonds mondial pour l'IA. Ce fonds, qui sera spécifiquement conçu pour aider les pays en développement, sera essentiel, en particulier pour les petits États en développement, qui risquent de ne pas

bénéficiaire de l'IA en raison de la fracture numérique. Nous devons veiller à ce que l'IA profite à tous au lieu d'accélérer les inégalités. C'est pourquoi la proposition de création d'un réseau de renforcement des capacités en matière d'IA pour les centres de renforcement des capacités affiliés à l'ONU est bienvenue. Cette approche peut servir de catalyseur pour aligner les avancées nationales, régionales et mondiales en matière d'IA, ce qui aura un effet bénéfique sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Pacte pour l'avenir.

Pour terminer, le Guyana reconnaît que le développement et le déploiement rapides de l'IA ont suscité à la fois de l'enthousiasme et de l'inquiétude. Nous devons donc élaborer les cadres novateurs et inclusifs nécessaires à la gouvernance et à la coopération pour faire en sorte que l'IA soit utilisée comme une force positive et pour en limiter l'usage nocif. Le Guyana demande donc instamment au Conseil de réfléchir à la manière dont il pourrait promouvoir les recommandations, y compris celles proposées à l'occasion de la présente séance, afin de continuer d'œuvrer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire d'État Blinken de présider cette séance. Je remercie le Secrétaire général Guterres de son importante déclaration ainsi que les professeurs Yann LeCun et Fei-Fei Li de leurs importants exposés.

À l'heure actuelle, compte tenu de l'accélération du développement de l'intelligence artificielle (IA) et de son rôle toujours croissant en tant que vecteur de progrès, l'IA est devenue un facteur important dans la promotion du développement social et du progrès. La technologie de l'IA est une épée à double tranchant. Elle peut devenir une force pour une meilleure gouvernance sociale et la sécurité internationale, mais elle peut également devenir une source d'atteintes à l'équité et à la justice et une menace pour la paix et la stabilité. La communauté internationale doit renforcer conjointement la gouvernance mondiale de l'IA pour faire en sorte qu'elle se développe conformément aux valeurs communes de l'humanité et qu'elle soit véritablement sûre, fiable, équitable et sous contrôle.

La Chine étudie le volet scientifique du développement et de la gouvernance de l'IA de manière responsable. En 2017, le Gouvernement chinois a publié son plan de développement pour la nouvelle génération d'IA, indiquant clairement la nécessité d'aborder les caractéristiques à double tranchant de l'IA en vue de prévenir dans toute la mesure possible les risques qu'elle présente. En 2021, la Chine a publié un code d'éthique pour la nouvelle

génération d'IA, intégrant l'éthique tout au long de son cycle de vie. En 2023, le Gouvernement chinois a publié le premier document législatif au monde sur l'IA générative. La Chine participe de manière constructive à la gouvernance mondiale de l'IA. En octobre 2023, le Président Xi Jinping a proposé l'Initiative mondiale pour la gouvernance de l'intelligence artificielle, qui illustre de manière exhaustive la position de la Chine dans trois domaines : le développement, la sécurité et la gouvernance. La résolution 78/311, intitulée « Intensifier la coopération internationale en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l'intelligence artificielle », présentée par la Chine, a été adoptée par consensus à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session. Par la suite, la Chine a proposé un plan d'action pour le renforcement des capacités dans le domaine de l'intelligence artificielle au service de l'humanité, et elle a promu et créé le Groupe d'Amis pour la coopération internationale en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l'intelligence artificielle. Au Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 20 qui s'est tenu récemment à Rio de Janeiro, le Président Xi Jinping a souligné la nécessité de renforcer la gouvernance et la coopération internationales en matière d'IA et de veiller à ce que l'IA œuvre pour le bien de tous et ne devienne pas un jeu pour les riches et les puissants. Dans le cadre du groupe BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), la Chine et d'autres membres ont décidé de créer un groupe d'étude sur l'IA pour l'échange d'informations et la coopération technologique, en vue de formuler un cadre de gouvernance de l'IA ainsi que des normes et des règles reposant sur un large consensus.

En ce qui concerne les applications militaires de l'IA, une question qui a des retombées importantes pour l'avenir de l'humanité, la Chine a démontré sa vision et son sens des responsabilités en tant que grande puissance responsable. En 2021, elle a présenté un document de position concernant la réglementation des applications militaires de l'intelligence artificielle à la sixième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques. Nous soutenons que tous les pays, en particulier les grandes puissances, doivent adopter une attitude prudente et responsable en ce qui concerne le développement des utilisations militaires de la technologie de l'IA et doivent évaluer de façon exhaustive le pour et le contre ainsi que les conséquences. Ils doivent également respecter sincèrement les préoccupations des autres pays en matière de sécurité afin d'éviter les malentendus et les erreurs de calcul et de prévenir une course aux armements. Il est impératif d'améliorer constamment la sécurité, la fiabilité et la contrôlabilité des

technologies concernées afin de s'assurer qu'elles sont sous contrôle humain et de s'opposer aux utilisations abusives et à la prolifération de ces systèmes d'armes.

Lors de leur récente rencontre à Lima, les chefs d'État de la Chine et des États-Unis ont mis l'accent sur le dialogue et la coopération entre les deux pays dans le domaine de l'IA et souligné la nécessité de s'attaquer aux risques que posent les systèmes d'IA afin d'améliorer la sécurité de l'IA et de renforcer la coopération internationale pour garantir l'utilisation de l'IA dans l'intérêt de tous. Les deux dirigeants ont souligné qu'il fallait adopter une attitude prudente et responsable à l'égard du développement de la technologie de l'IA dans le domaine militaire. Ils ont affirmé la nécessité de maintenir la décision selon laquelle les armes nucléaires doivent être placées sous le contrôle d'êtres humains. La loi du développement scientifique a montré que pour régler les problèmes dans les domaines de la science, du savoir et du progrès, il ne faut pas rester les bras croisés sans même essayer ni permettre que la crainte paralyse le progrès.

Compte tenu du développement rapide de l'IA et des utilisations qui en sont faites, la Chine souhaite soumettre les propositions suivantes concernant les mesures que devrait prendre la communauté internationale. Premièrement, des directives claires doivent être élaborées. La sécurité et le développement doivent faire l'objet d'une attention égale. Une gouvernance intelligente doit être établie, renforçant les capacités d'évaluation en amont et la maîtrise des risques et encourageant l'innovation technologique et les utilisations pacifiques de l'IA. Il est impératif de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les normes fondamentales régissant les relations internationales et de veiller à ce que la technologie de l'IA ne devienne pas un outil de guerre et d'hégémonie. Il est impératif d'adopter une approche centrée sur les personnes, de respecter le droit international humanitaire et l'éthique, de garantir la dignité humaine et les droits de la personne, et de s'abstenir de toute utilisation aveugle, abusive ou détournée de ces technologies.

Deuxièmement, les mesures de gouvernance doivent être améliorées. Il est nécessaire de développer activement des technologies raisonnables et applicables pour la gouvernance de l'IA, de créer des systèmes d'évaluation des risques et de les mettre à l'essai, et de procéder à une gestion hiérarchique par catégorie. Les lois, règles et règlements pertinents doivent être mis en place et améliorés. L'éducation et la formation des praticiens doivent être renforcées. La prévention, tant sur le plan humain que technologique, doit s'effectuer en parallèle afin de

prévenir les menaces systémiques que représentent, entre autres, les attaques de pirates informatiques ou l'utilisation frauduleuse de données, et de diminuer le risque de prolifération des utilisations militaires de l'IA.

Troisièmement, la coopération internationale doit être renforcée. La technologie de l'IA n'est pas un gâteau à partager entre un petit groupe de personnes et sa gouvernance mondiale ne doit pas non plus être déterminée par une poignée de pays. La Chine s'oppose fermement à la pratique consistant à imposer à d'autres des règles formulées par un petit nombre de pays ou à la création de petites cliques visant certains pays. Elle s'oppose fermement aux barrières discriminatoires fondées sur des différences idéologiques, qui sapent le droit de tous les pays, en particulier des pays en développement, à utiliser les technologies émergentes sur un pied d'égalité. Le découplage et la construction de petites enclaves aux murs élevés vont à l'encontre des lois de l'économie de marché, sapent l'ordre économique international et perturbent la stabilité de la production et des chaînes d'approvisionnement mondiales. Ce n'est qu'en apprenant les uns des autres, en mettant en œuvre une gouvernance commune au bénéfice de tous, en recherchant le plus grand dénominateur commun et en intensifiant la coopération que l'Est et l'Ouest pourront s'engager sur la bonne voie.

Compte tenu de la fracture technologique, numérique et en matière d'IA qui se creuse entre le monde du Nord et le monde du Sud, il importe de maintenir la coopération, d'améliorer la représentation des pays en développement et de faire entendre leur voix, et de mettre en œuvre le Pacte numérique mondial afin que ces pays puissent bénéficier de la technologie de l'IA. À cet égard, en tant qu'organisation internationale intergouvernementale la plus universelle, la plus représentative et faisant le plus autorité, l'ONU doit devenir le principal canal de la gouvernance mondiale de l'IA et coordonner les principales questions liées au développement et à la sécurité de l'IA.

La Chine, grande puissance de l'IA, est disposée à appuyer activement les travaux menés par l'ONU dans ce domaine et à contribuer à la définition de normes de gouvernance reposant sur une participation universelle et un large consensus.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je remercie les États-Unis d'avoir organisé cette séance importante à un moment charnière, alors que nous vivons ce que le Secrétaire général a décrit à juste titre comme une ère de transformation aux proportions épiques. Nous savons gré au Secrétaire général Guterres de ses observations. Nous avons également écouté avec attention M. LeCun et M^{me} Li.

L'intelligence artificielle (IA) transforme non seulement nos vies et notre travail, mais aussi le paradigme et le paysage de la paix et de la sécurité. Si les possibilités sont immenses, l'IA pouvant aider à prévoir les conflits, à renforcer le maintien de la paix, à améliorer l'action humanitaire et à accélérer le développement durable, les risques sont tout aussi grands.

Trois défis fondamentaux se dressent devant nous.

Premièrement, en raison du fossé grandissant en matière d'IA, les pays en développement risquent de rester à la traîne. Il n'est pas seulement question de machines et d'algorithmes, mais aussi de la souveraineté elle-même, de la sécurité et du droit sacré des nations de tracer leur propre voie.

Deuxièmement, le paysage numérique est porteur de nouvelles menaces, car les attaques menées au moyen de l'IA, qui ne connaissent pas de frontières, peuvent porter atteinte aux sociétés et les informations manipulées peuvent empoisonner les esprits.

Troisièmement, le déploiement de systèmes d'IA sans garanties suffisantes est susceptible d'aggraver les conflits et de menacer la paix et la sécurité internationales.

Soyons clairs : le droit international n'est pas facultatif dans cette nouvelle réalité. La Charte des Nations Unies, les principes humanitaires et les droits humains ne sont pas des suggestions, mais le fondement de toute application militaire de l'IA. L'Algérie aborde ces défis en lançant des initiatives stratégiques qui associent la sécurité et le développement. Notre stratégie nationale de recherche et d'innovation sur l'intelligence artificielle pour la période 2020-2030 offre un cadre complet pour le développement responsable de l'IA, qui repose sur notre conseil scientifique national pour l'IA et des établissements d'enseignement supérieur spécialisés. Au début du mois, l'Algérie a accueilli la troisième Conférence africaine des start-up, qui a rassemblé plus de 500 start-up issues de 50 pays d'Afrique et démontré l'engagement unifié de notre continent à mettre au point des écosystèmes d'IA qui répondent aux besoins de nos populations tout en respectant les impératifs de sécurité. La Stratégie continentale africaine en matière d'intelligence artificielle et le Pacte numérique africain ne sont pas que des politiques : ils traduisent notre vision de l'IA en tant que vecteur de paix, de sécurité et de changement positif.

Cinq mesures sont essentielles pour concrétiser cette vision et relever ces défis.

Premièrement, il faut créer des mécanismes internationaux inclusifs permettant d'acquérir des connaissances en matière de sécurité de l'IA, dans lesquels les pays en développement ne sont pas de simples observateurs, mais des architectes à part entière de notre avenir commun.

Deuxièmement, il convient de mettre en place un cadre mondial pour une IA responsable, qui établisse un équilibre entre la souveraineté nationale et la coopération internationale et ne privilégie pas l'une au détriment de l'autre.

Troisièmement, il importe de lancer des programmes ciblés de renforcement des capacités en matière d'éducation à l'IA et d'évaluation de la sécurité, car la connaissance n'est pas seulement synonyme de pouvoir, mais aussi de survie.

Quatrièmement, il faut établir des protocoles transparents pour la coopération internationale en matière de sécurité de l'IA, dans la mesure où, à l'ère du numérique, la transparence n'est pas facultative.

Cinquièmement, enfin, il y a lieu de mettre en place des infrastructures numériques solides et d'aider les pays en développement à concevoir des stratégies en matière d'IA, car aucune nation ne doit être tenue à l'écart de cette révolution.

Le temps est venu – pas demain, pas l'année prochaine, mais maintenant – de mettre en place un cadre contraignant qui empêche l'utilisation de l'IA militaire à des fins néfastes, en violation du droit international et du droit international humanitaire. Arrêtons-nous sur ce que nous avons déjà accompli, à savoir l'approbation cette année du projet de convention des Nations Unies contre la cybercriminalité par le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles, présidé par mon pays, l'Algérie. Cela montre qu'une action multilatérale digne de ce nom n'est pas seulement une possibilité, mais un impératif. Le choix qui s'offre à nous ne peut pas être fait à moitié : soit nous laissons l'IA creuser les inégalités et plonger le monde dans un nouveau cauchemar sur le plan de la sécurité, soit nous en faisons une force au service de la paix, de la sécurité et du développement de toutes les nations.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Antony J. Blinken, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, en sa qualité de Président. Qu'il me soit également permis de remercier la présidence des États-Unis d'avoir organisé cette importante séance de haut niveau sur l'intelligence

artificielle (IA) et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je remercie M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, de son exposé éclairant. Nous prenons note des contributions de M. Yann LeCun et de M^{me} Fei-Fei Li, qui donnent à réfléchir.

Le thème de la séance d'information de haut niveau d'aujourd'hui est non seulement opportun, mais aussi très pertinent, compte tenu des incidences importantes de l'IA sur le paysage mondial et les réalités d'aujourd'hui. Il s'agit notamment du pouvoir qu'elle a de transformer les sociétés et les économies, mais aussi des risques qu'elle représente pour la paix et la sécurité, en particulier lorsqu'elle est utilisée à mauvais escient dans des contextes militaires. Le développement rapide de la technologie de l'IA, comme le soulignent les documents issus des dialogues internationaux en cours, notamment la note d'orientation du Secrétaire général de juillet 2023, le Pacte numérique mondial annexé au Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) et les résolutions de l'Assemblée générale présentées par les États-Unis (résolution 78/265) et la Chine (résolution 78/311), contient à la fois d'immenses possibilités et des défis importants. L'IA peut permettre de résoudre un large éventail de problèmes mondiaux dans le cadre du développement durable.

Cependant, au fur et à mesure que l'IA devient de plus en plus omniprésente, nous devons également reconnaître qu'elle peut troubler la paix et la sécurité dans les domaines civil et militaire. À cet égard, la Sierra Leone estime que l'IA peut jouer un rôle crucial dans le maintien de la paix et de la sécurité en permettant d'améliorer la prise de décision, de mieux comprendre la situation et de favoriser une prévention et une gestion anticipatives des conflits. C'est pourquoi nous soutenons pleinement le dialogue et les initiatives internationales en cours, y compris l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle, qui souligne l'importance de créer un écosystème international solide pour la gouvernance de l'IA.

Comme l'ont déjà souligné nos intervenants et d'autres membres du Conseil, l'IA est extrêmement prometteuse en ce qui concerne la réalisation du développement durable, l'amélioration de la gouvernance et la promotion de la paix. Cependant, son déploiement non réglementé risque d'exacerber les inégalités, d'alimenter les conflits et de porter atteinte à la dignité de la vie humaine. Pour les pays qui sortent d'un conflit et les pays en développement qui s'efforcent de maintenir la paix, les enjeux ne sauraient être plus élevés. Pour le continent africain, l'utilisation abusive de l'IA présente des risques particuliers. Dans la plupart des régions d'Afrique, où

l'infrastructure numérique est encore en développement, il existe une vulnérabilité croissante aux campagnes de désinformation basées sur l'IA, qui peuvent déstabiliser des tissus sociaux fragiles et saper les processus démocratiques. En outre, la militarisation potentielle de l'IA, si elle n'est pas contrôlée, peut exacerber les insécurités régionales, compromettre le maintien de la paix et mettre en péril la protection des civils. Par conséquent, les principes énoncés dans le communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur l'intelligence artificielle, adopté le 13 juin, sont particulièrement pertinents pour la Sierra Leone. Nous sommes tout à fait d'accord sur le fait que l'IA doit être centrée sur l'humain et donner la priorité au bien-être des personnes plutôt qu'aux intérêts des entreprises technologiques ou aux objectifs militaires. Cela suppose de répondre aux préoccupations concernant la partialité des systèmes d'IA, de garantir le droit à la vie privée et de mettre en place des garde-fous contre l'utilisation abusive de l'IA à des fins de surveillance et d'autres formes de contrôle social.

L'accent mis par l'Union africaine sur le développement et la gouvernance responsables de l'IA correspond à notre conviction selon laquelle la communauté internationale doit agir en amont pour veiller à ce que l'IA soit développée et déployée de manière à promouvoir la paix, l'équité et la coopération mondiale, et prévenir son utilisation abusive. Dans son communiqué sur l'IA, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine demande notamment à la Commission de l'Union africaine d'entreprendre une étude approfondie sur les conséquences et les implications de l'IA sur la paix, la sécurité, la stabilité, la démocratie et le développement en Afrique ; d'intégrer l'IA dans tous les processus de paix, notamment en facilitant son intégration dans les initiatives de paix ; de tirer parti de l'IA pour la médiation, la réconciliation et la reconstruction après un conflit ; et d'élaborer des cadres qui permettent de superviser l'intégration responsable de l'IA dans les opérations militaires, tout en veillant au respect des normes éthiques et du droit international humanitaire, entre autres. Par conséquent, la Sierra Leone a soutenu et continue de soutenir les initiatives aux niveaux international et régional qui appellent à une action et à une coopération opportunes pour garantir le déploiement et l'utilisation de systèmes d'IA sûrs, sécurisés et dignes de confiance en faveur du développement durable et de la paix.

Il faut accroître la participation de tous les pays, en particulier des pays en développement, à la transformation numérique afin d'en tirer les avantages et de garantir une participation effective, notamment par le

renforcement des capacités. La promotion des activités de partage des connaissances et du transfert de technologies dans des conditions mutuellement convenues est un aspect important du renforcement des capacités. En outre, le renforcement des capacités en matière d'IA ne doit pas uniquement se limiter au transfert de technologies. Il doit également porter sur la création d'une expertise locale, le renforcement des cadres réglementaires et la garantie que les pays disposent des structures juridiques et institutionnelles nécessaires pour gérer les risques associés à l'IA. Cela nécessitera des efforts coordonnés de la part des organisations internationales, y compris l'ONU, et des organismes régionaux tels que l'Union africaine. Nous soutenons donc la création d'un fonds mondial pour l'IA, comme le propose l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle, afin que les pays en développement disposent des ressources et du soutien technique nécessaires pour intégrer l'IA de manière sûre et efficace dans nos économies et nos sociétés.

En répondant aux principales questions de la séance d'information d'aujourd'hui sur la manière dont l'IA peut contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, la Sierra Leone souhaite souligner les quatre points suivants.

Premièrement, s'agissant de la prévention des conflits et des systèmes d'alerte rapide, les algorithmes d'IA peuvent analyser de vastes ensembles de données, y compris les indicateurs économiques, les événements politiques et les tendances des médias sociaux, afin de prédire les tensions, les conflits potentiels ou l'instabilité, tout en respectant les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. En outre, les modèles d'apprentissage automatique peuvent détecter des schémas d'escalade des tensions en surveillant, entre autres, les mouvements de soldats ou les perturbations commerciales. En outre, l'IA peut détecter les régions à risque d'instabilité et suggérer une allocation optimale de l'aide humanitaire ou des ressources de maintien de la paix afin d'éviter l'escalade de potentielles situations de conflit.

Deuxièmement, l'IA peut faciliter la diplomatie et le règlement des conflits grâce à l'analyse des données permettant de détecter les domaines de malentendu ou de consensus possible. En outre, l'IA peut évaluer les sentiments du public et des dirigeants dans les régions en conflit, aidant ainsi les médiateurs à concevoir des stratégies de consolidation de la paix plus efficaces.

Troisièmement, l'IA peut contribuer à optimiser le déploiement des forces de maintien de la paix en analysant les données relatives à l'intensité des conflits, à la

géographie et à la logistique. Plus important encore, les systèmes d'IA peuvent traiter des données en temps réel provenant de civils et d'organisations afin de cartographier les zones de conflit, les mouvements de réfugiés et les besoins humanitaires.

Quatrièmement et enfin, alors que les technologies de l'IA sont de plus en plus intégrées aux applications militaires et présentent des risques évidents pour la sécurité internationale, l'utilisation de l'IA dans les systèmes militaires, en particulier les armes autonomes, doit répondre aux préoccupations profondes relatives à l'application du principe de responsabilité, au risque d'escalade involontaire et au respect du droit international sur l'emploi de la force et du droit international humanitaire. L'application militaire de l'IA doit être régie par des normes internationales claires qui donnent la priorité au contrôle humain et respectent le droit international humanitaire. La transparence, le dialogue et la coopération multilatérale sur cette question sont indispensables pour garantir que l'IA dans le domaine militaire ne contribue pas à la déstabilisation ou à l'érosion des normes internationales.

Pour terminer, la Sierra Leone soutient pleinement l'utilisation pacifique de l'IA, en particulier pour renforcer la consolidation de la paix et soutenir les initiatives de paix. C'est pourquoi nous avons collaboré avec la Slovaquie et la Suisse pour appeler à une action commune afin de mettre en œuvre le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général au cours de notre présidence du Conseil en août. Dans ce contexte, les trois pays susmentionnés ont aussi appelé le Conseil, durant la présidence suisse en octobre, à agir rapidement et à gérer les zones d'ombre en demandant l'avis de spécialistes et en collaborant avec des institutions universitaires et de recherche pour fournir au Conseil des informations fondées sur des preuves et d'autres formes d'aide pertinentes en vue de contribuer à la prévention des conflits. L'IA peut en définitive être utile à cet égard.

M^{me} Blokar Drobić (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé. Je remercie également M. LeCun et M^{me} Li d'avoir partagé leurs points de vue.

La Slovaquie a estimé qu'il était très important que la voix de tous, y compris celle du secteur privé et du milieu universitaire, qui sont les moteurs d'un développement et d'un changement rapides, soit entendue dans nos débats sur les technologies numériques et émergentes.

L'ampleur de la révolution de l'intelligence artificielle (IA) est évidente non seulement dans ses effets sur notre tissu social, nos économies, la science et, de plus

en plus, la guerre, mais aussi dans les efforts déployés en parallèle pour établir une gouvernance efficace. Avec deux résolutions de l'Assemblée générale sur l'IA adoptées par consensus (résolutions 78/265 et 78/311 de l'Assemblée générale) et l'adoption du Pacte numérique mondial (résolution 79/1 de l'Assemblée générale, annexe I) cette année, l'ONU a pris acte de sa capacité exceptionnelle à fédérer et a joué un rôle de fer de lance dans le débat mondial sur la gouvernance de l'intelligence artificielle, entre autres initiatives. En outre, l'ONU a entrepris, à raison, des travaux importants concernant l'établissement d'un dialogue mondial sur la gouvernance de l'IA. La gouvernance de l'IA est de plus en plus incontournable pour la stabilité mondiale et requiert une mobilisation multilatérale inclusive à tous les niveaux, y compris au Conseil de sécurité.

Comme l'a noté le Secrétaire général, l'intelligence artificielle représente à la fois la plus grande chance à saisir et une menace existentielle. En ce qui concerne la stabilité mondiale, l'IA peut, d'un côté, avoir des effets positifs, si elle est par exemple mise au service des efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix. D'un autre côté, l'IA peut être à l'origine de menaces complexes et transfrontières, telles que les cyberopérations, les campagnes de désinformation, les contenus extrémistes violents et la propagande terroriste. Elle peut être utilisée pour alimenter la prolifération d'armes autonomes, compliquant ainsi encore les efforts de supervision et d'établissement des responsabilités. Nous sommes donc convaincus que le Conseil, à qui incombe au premier chef la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit se pencher sur les risques liés à l'IA afin de s'assurer que celle-ci est conçue, mise au point, déployée et utilisée dans le plein respect du droit international, en particulier du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Les risques ne sont pas hypothétiques ou lointains ; ils sont une réalité dans les conflits contemporains, comme à Gaza où, selon certaines informations, l'intelligence artificielle est utilisée pour identifier des cibles, en particulier dans les zones résidentielles densément peuplées, ce qui entraîne un nombre important de victimes civiles. À cet égard, nous plaignons pour que des discussions relatives à l'intelligence artificielle se tiennent au Conseil, notamment par le biais de séances d'information telles que celle-ci, afin de s'assurer que les membres prêtent attention et apportent des réponses à ces risques dans le cadre des mandats existants du Conseil et d'autres questions géographiques et thématiques. En favorisant les synergies pour renforcer la gouvernance de l'intelligence artificielle au service de la paix et de la sécurité internationales, nous

réaffirmons le rôle complémentaire du Conseil à l'appui des efforts déployés par l'Assemblée générale et d'autres instances dédiées à la gouvernance de l'AI.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon remercie la présidence américaine du Conseil d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance. Je remercie également le Secrétaire général António Guterres, M. Yann LeCun et M^{me} Fei-Fei Li de leurs interventions éclairantes et instructives.

Nous sommes tous d'accord pour dire que l'intelligence artificielle (IA) ouvre des perspectives, mais présente aussi des risques. Selon la manière dont elle est utilisée, elle peut apporter la prospérité ou constituer une menace contre l'humanité. L'utilisation irresponsable de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire pourrait conduire au déclenchement ou à l'escalade de conflits. L'utilisation abusive de l'IA peut entraîner la diffusion et la propagation de désinformation, sapant ainsi la démocratie et portant atteinte aux droits humains. Dans le domaine non militaire, nous devons veiller à ce que l'intelligence artificielle soit sûre et fiable, tout en maximisant son potentiel et en limitant ses risques. L'état de droit et la sécurité humaine doivent servir de principes fondamentaux pour une mise au point et une utilisation responsables de l'IA. La stratégie du Japon en ce qui concerne l'intelligence artificielle met l'accent sur le respect de la dignité humaine dans la société. Il est également indispensable de réduire toutes les fractures numériques afin que tous les pays et toutes les personnes puissent utiliser l'IA sans être laissés pour compte. La coopération numérique, y compris le renforcement des capacités et le développement des infrastructures liées à l'IA, doit être encouragée.

C'est pourquoi le Japon s'est porté coauteur de la résolution 78/265 de l'Assemblée générale, adoptée en mars, qui constitue un grand pas en avant. Je tiens à remercier une nouvelle fois les États-Unis d'avoir mené cet effort. Le Pacte numérique mondial adopté en septembre (résolution 79/1 de l'Assemblée générale, annexe I) servira également de ligne directrice pour les efforts futurs.

En ce qui concerne l'intelligence artificielle dans le domaine non militaire, nous constatons qu'il est de plus en plus nécessaire d'étoffer les discussions mondiale sur la gouvernance de l'IA. Il importe également de garantir l'interopérabilité entre les différents cadres de gouvernance de l'IA. Le processus d'Hiroshima sur l'intelligence artificielle, lancé l'année dernière à l'initiative du Japon, a permis d'élaborer des principes directeurs internationaux pour tous les acteurs de l'IA et un code de conduite international pour les organisations qui développent des

systèmes d'IA avancés. Nous encourageons désormais leur mise en œuvre, notamment par l'intermédiaire du groupe d'amis du processus d'Hiroshima sur l'IA, et nous continuerons à coopérer pour garantir la sûreté, la sécurité et la fiabilité de l'intelligence artificielle.

Pour veiller à une utilisation responsable de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire, des mesures appropriées doivent être mises en œuvre tout au long du cycle de vie des capacités militaires reposant sur l'IA. Il est indispensable que nous nous engageons à respecter les principes axés sur les personnes et les obligations juridiques internationales, y compris le droit international humanitaire. Dans cette optique, le Japon soutient les initiatives du Sommet sur l'intelligence artificielle responsable dans le domaine militaire et la Déclaration politique sur l'utilisation militaire responsable de l'intelligence

artificielle et de l'autonomie. En ce qui concerne les systèmes d'armes létaux autonomes, le Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes doit continuer à jouer un rôle central. Le Japon contribuera activement et de manière constructive à une coopération efficace pour veiller à ce que l'ensemble de la communauté internationale mette en œuvre ces instruments.

Pour terminer, l'intelligence artificielle a des effets vastes, divers et inattendus. Comme cela a été exprimé au cours de la séance de haut niveau qui s'est tenue en octobre (voir S/PV.9753), le Conseil doit, à l'avenir, examiner systématiquement l'incidence des innovations scientifiques et techniques sur la paix et la sécurité internationales.

La séance est levée à 11 h 50.